



Environnement
Canada

Environment
Canada



Évaluation du programme sur les aires protégées

Rapport final

Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Avril 2014

Canada 

Étapes d'approbation du rapport

Fin de l'étape de planification	Juillet 2012
Envoi du rapport à la direction aux fins de réponse	Novembre 2013
Présentation du rapport au Comité ministériel d'évaluation	Décembre 2013/avril 2014
Approbation du rapport par le Comité ministériel d'évaluation	Avril 2014

Sigles et acronymes utilisés dans le rapport

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AAP	Architecture des activités de programme
ACRB	Association canadienne des réserves de la biosphère
AP	Aire protégée
ARTN	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut
CCAE	Conseil canadien des aires écologiques
CCGA	Comité de cogestion des aires
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CT	Conseil du Trésor
EC	Environnement Canada
EEE	Espèces exotiques envahissantes
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits
Initiative SdO	Initiative Santé des océans
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
LCOM	<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
LESC	<i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i>
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPO	Pêches et Océans Canada
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
ONG	Organisation non gouvernementale
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RNF	Réserve nationale de faune
ROM	Refuge d'oiseaux migrateurs
RPP	Rapports sur les plans et les priorités
RVR	Région du Nunavut visée par le règlement
S et C	Subventions et contributions
SCF	Service canadien de la faune
SRSAC	Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation
SSP	Sous-sous-programme
SZP des T.N.-O.	Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest

Remerciements

L'équipe de projet responsable de l'évaluation aimerait remercier les personnes qui ont collaboré au projet, notamment les membres du comité d'évaluation, de même que les personnes qui ont été interrogées et les autres parties qui ont fourni des idées et des commentaires cruciaux pour cette évaluation. L'équipe de projet responsable de l'évaluation était conduite par Micheline Hanna, sous la direction du directeur de l'évaluation, William Blois. TDV Global Inc., engagée pour réaliser l'évaluation, était membre de l'équipe.

Table des matières

Sommaire	i
Pertinence	i
Efficacité.....	ii
Économie et efficience	ii
1.0 Introduction	1
2.0 Contexte.....	1
2.1 Profil du programme.....	1
2.2 Gouvernance	5
2.3 Ressources	5
3.0 Conception de l'évaluation	7
3.1 Objectif et portée.....	7
3.2 Approche d'évaluation et méthodologie	8
3.3 Limites.....	11
4.0 Constatations	12
4.1 Pertinence.....	12
4.2 Rendement	15
5.0 Conclusions.....	30
6.0 Recommandations et réponse de la direction	31
Annexe 1 - Modèle logique du programme sur les aires protégées	
Annexe 2 - Documents examinés	
Annexe 3 - Sites soumis à un examen des dossiers	
Annexe 4 - Résumé des résultats	

Sommaire

Le présent rapport expose les résultats de l'évaluation du sous-sous-programme 1.1.4.2 des aires protégées (programme sur les aires protégées) de l'Architecture d'alignement des programmes (AAP) du Ministère, dont la collecte de données a été effectuée de janvier 2013 à octobre 2013.

Le programme sur les aires protégées s'efforce de protéger les habitats fauniques importants dont la disparition pourrait avoir une incidence directe sur la population canadienne d'une ou de plusieurs espèces sauvages. Ce programme, qui établit et désigne les aires protégées, protège les habitats prioritaires des perturbations afin de conserver les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres espèces sauvages. Le programme sur les aires protégées comprend des activités liées à la planification, la mise en place, l'acquisition, l'entretien et l'élimination de réserves nationales de faune (RNF) et de refuges d'oiseaux migrateurs (ROM), ainsi que des activités liées au Programme de subventions et de contributions de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). Le programme gère un réseau de 146 aires protégées, qui couvrent environ 10 millions d'hectares.

L'évaluation s'étend sur une période de cinq années, de 2008-2009 à 2012-2013 et a examiné les enjeux principaux, tels que la pertinence et le rendement, conformément à la *Politique sur l'évaluation* (2009) du Conseil du Trésor. L'évaluation exclut toute considération pour la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et pour les initiatives visant à améliorer la santé des océans qui ont été évaluées séparément, ainsi que pour l'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB), dont le financement par Environnement Canada a pris fin en 2012. De 2008-2009 à 2012-2013, le total des dépenses annuelles pour tous les volets évalués du programme sur les aires protégées (c.-à-d. les soutiens ministériels principaux et autres) ont varié entre environ 12 et 17 millions de dollars par année.

Constatations et conclusions

Pertinence

Le programme sur les aires protégées insiste sur la nécessité permanente de protéger et de préserver l'habitat afin de soutenir la biodiversité et de protéger les espèces en péril, ainsi que l'accès et les droits des Autochtones à la gestion de l'environnement. Il vise à appuyer les exigences législatives des *Loi sur les espèces sauvages au Canada* (LESC), *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) et *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que les efforts internationaux pour protéger les espèces migratrices.

Le programme sur les aires protégées cadre avec les priorités et engagements récents du gouvernement du Canada et du Ministère (p. ex. la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie canadienne de la biodiversité). Il est par ailleurs conforme aux rôles et responsabilités fédéraux, déterminés dans les lois et d'autres ententes (p. ex. l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut).

Efficacité¹

Le programme sur les aires protégées progresse vers la réalisation d'un grand nombre de ses résultats souhaités, tels que la mise en place d'un réseau d'aires protégées, les liens tissés avec les réseaux internationaux et continentaux et l'accès et le partage des avantages pour les Autochtones. Néanmoins, ces domaines présentent des occasions d'amélioration. Rien n'indique la création de nouvelles connaissances importantes, ayant contribué aux besoins de conservation d'Environnement Canada, la promotion de la compréhension par le grand public de la nécessité et du rôle des habitats protégés, ou encore la gestion/protection écologique permanente des aires protégées. En outre, la surveillance des sites n'est pas suffisante pour évaluer correctement le niveau de conformité avec les exigences réglementaires.

Économie et Efficience

Bien que les rôles, les responsabilités et la gouvernance du programme aient été bien définis, le programme sur les aires protégées n'a pas été en mesure de mettre en œuvre des pratiques de gestion cohérentes, notamment pour mesurer le rendement, dans diverses régions ou sur plusieurs sites. L'acquisition de terres, fonction clé du programme sur les aires protégées, est un processus de longue durée et les retards d'acquisition ont eu des répercussions sur l'efficacité du programme. Le modèle opérationnel du programme n'a pas la souplesse suffisante pour agrandir des aires protégées ou pour fusionner la gestion d'une aire.

Le programme sur les aires protégées gère ses sites avec des coûts inférieurs à ceux d'autres organisations qui jouent des rôles semblables. Malgré tout, de telles comparaisons sont imparfaites, étant donné les différences dans les mandats et les activités de gestion de sites. Même s'il n'y a aucune preuve de gaspillage important, le programme ne parvient pas à effectuer toutes les activités désignées dans son modèle logique.

Le cas échéant, le programme sur les aires protégées s'appuie sur les ressources d'autres organisations pour l'aider à atteindre ses objectifs, notamment par l'adoption de pratiques de gestion de sites innovantes (p. ex. partenariats locaux visant à calculer le nombre d'espèces ou à gérer l'eau de surface), et ce, afin de diminuer les investissements tout en atteignant les mêmes résultats. Il existe néanmoins des occasions pour le programme sur les aires protégées d'améliorer son efficience, en mettant en œuvre des processus cohérents dans les aires protégées et en impliquant de manière plus proactive tout un ensemble d'intervenants (au sein d'Environnement Canada, d'autres ministères, des gouvernements provinciaux/territoriaux, des organisations non gouvernementales) afin de mettre à profit les partenariats.

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont adressées au sous-ministre adjoint, Direction générale de l'intendance environnementale, à titre de haut fonctionnaire ministériel responsable de la gestion du programme sur les aires protégées :

¹ La protection des espaces naturels du Canada est une responsabilité partagée entre divers intervenants, notamment d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales de l'environnement, et d'autres encore. Ainsi, Environnement Canada n'est pas seul responsable de tous les résultats présentés dans le modèle logique du programme. Même si l'évaluation reconnaît le rôle d'autres intervenants, elle évalue uniquement la pertinence et le rendement des activités d'Environnement Canada, qui ont contribué, ou non, à atteindre ces résultats partagés.

Recommandation 1 : Revisiter et affiner le modèle logique du programme et la stratégie de mesure du rendement.

Recommandation 2 : Élaborer et adopter une approche pour qu'Environnement Canada s'engage plus activement auprès de tous les intervenants du programme afin d'accroître l'intégrité écologique des aires protégées du Ministère et contribue à une vision nationale relative à la gestion et à la supervision des aires protégées partout au Canada.

Comme le démontre l'évaluation, cette approche devrait prendre en compte la nécessité :

- De renforcer la coordination des activités globales du programme, y compris les fonctions de recherche, de surveillance et d'évaluation.
- De réaliser des plans de gestion de sites pour des aires protégées précises, conformément à leur ordre de priorité.
- De renforcer la compréhension et le soutien du public quant au rôle et à l'importance des aires protégées dans la conservation et la protection des espèces sauvages.
- D'ouvrir le dialogue avec les partenaires sur la manière de collaborer afin d'atteindre les objectifs pour les aires protégées au Canada.

Le sous-ministre adjoint compétent soutient les deux recommandations et a élaboré une réponse de la direction portant pertinemment sur chacune de ces recommandations. La réponse complète de la direction peut être consultée dans la section 6 du rapport.

1.0 Introduction

Le présent rapport présente les résultats de l'évaluation du sous-sous-programme 1.1.4.2 des aires protégées (ci-après le programme sur les aires protégées) de l'Architecture d'alignement des programmes (AAP) du Ministère, dont le travail sur le terrain a été effectué de janvier à octobre 2013. Cette évaluation faisait partie du Plan de vérification et d'évaluation axé sur les risques de 2012 d'Environnement Canada. Elle vise à informer la direction d'Environnement Canada de la pertinence et du rendement permanents du sous-sous-programme et pourrait ainsi éclairer de futures décisions stratégiques relatives au programme.

Le présent rapport résume le processus d'évaluation, ses constatations, ses conclusions et ses recommandations. Il est divisé en cinq sections :

- La **Section 2** fournit des renseignements généraux sur le sous-sous-programme sur les aires protégées, y compris la structure de gouvernance, les ressources affectées et les résultats attendus.
- La **Section 3** indique les objectifs de l'évaluation, sa portée, ses enjeux et l'approche retenue.
- La **Section 4** documente les résultats de l'évaluation.
- La **Section 5** résume les conclusions de l'évaluation.
- La **Section 6** présente les recommandations formulées dans l'évaluation et la réponse de la direction.

Le rapport comporte également plusieurs annexes, qui forment la base d'information des principales constatations et conclusions de l'évaluation, notamment un modèle logique, une liste des documents, une liste des sites apparaissant dans l'examen des dossiers et un tableau résumant les constatations.

2.0 Contexte

2.1 Profil du programme

2.1.1 Description du programme

Le sous-sous-programme 1.1.4.2 des aires protégées (ci-après appelé le programme sur les aires protégées), exécuté par le Service canadien de la faune, à Environnement Canada, s'efforce de protéger les habitats fauniques d'intérêt national, dont la perte aurait des répercussions directes sur les populations canadiennes d'une ou de plusieurs espèces sauvages. La perte d'espèces a en effet une incidence directe sur la durabilité et la santé des écosystèmes². Ce programme, qui acquiert et désigne des aires protégées, protège les habitats prioritaires contre les perturbations afin de conserver les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres espèces sauvages.

² Organisation mondiale de la Santé, <http://www.who.int/globalchange/ecosystems/biodiversity/fr/>

Le programme sur les aires protégées vise à déterminer, désigner et gérer de manière coopérative un réseau de réserves nationales de faune, marines et terrestres, et de refuges d'oiseaux migrateurs. À ce titre, le programme doit agir dans trois champs d'activités fondamentaux :

- planifier le réseau des aires protégées d'Environnement Canada;
- établir les aires protégées;
- gérer les aires protégées.

Une fois rassemblés, ces groupes de mesures appuient le résultat stratégique ministériel, « L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures », et doivent, en définitive, contribuer à la conservation des oiseaux migrateurs et des espèces en péril, à la protection des habitats rares et uniques, ainsi qu'à l'entretien ou à l'amélioration des produits et services écologiques auxiliaires³. Vous trouverez des renseignements détaillés sur ces activités, leurs extrants et leur contribution attendue aux résultats directs, intermédiaires et finaux dans le modèle logique du programme sur les aires protégées (annexe 1).

Le programme sur les aires protégées relève de l'autorité de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* (pour l'élaboration et la gestion des réserves nationales de faune) et de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (pour l'élaboration et la gestion des refuges d'oiseaux migrateurs). Malgré leurs différences en ce qui concerne les pouvoirs légaux, les objectifs et les activités qui leur sont interdites, les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs sont semblables, car ils sont tous deux précisément désignés et gérés pour protéger les espèces sauvages et leur habitat et contribuent ainsi au réseau national des aires protégées. Les réserves nationales de faune protègent les habitats importants, qui soutiennent des espèces sauvages ou des écosystèmes en péril, et représentent des habitats fauniques et régions biogéographiques rares ou inhabituels, et ce, aux fins de conservation, de recherche et d'interprétation. Les refuges d'oiseaux migrateurs visent à protéger les oiseaux migrateurs (en tant que populations ou individus) et leurs nids.

Actuellement, Environnement Canada gère 146 aires protégées (ou délègue ce pouvoir à d'autres ministères) : 54 réserves nationales de faune qui couvrent 1 million d'hectares d'habitat (dont environ la moitié correspond à un habitat marin) et 92 refuges d'oiseaux migrateurs qui couvrent environ 11,5 millions d'hectares d'habitat d'oiseaux migrateurs. Bon nombre de ces aires ont été établies pendant au moins une décennie : le premier refuge d'oiseaux migrateurs a été mis en place en 1919, tandis que les premières réserves nationales de faune ont été établies après que la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* a été promulguée en 1973. Trois réserves nationales de faune, toutes situées au Nunavut, ont été créées pendant la période soumise à la présente évaluation (de 2008-2009 à 2011-2012).

Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI)

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (ARTN) stipule qu'une l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits doit être négociée tous les sept ans⁴ entre le gouvernement du Canada et les Inuits (à moins d'une entente contraire), avant que de nouveaux refuges d'oiseaux migrateurs ou réserve nationale de faune ne soient établis dans la région du Nunavut. L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits poursuit un

³ Les produits et services écologiques auxiliaires se composent de l'ensemble des avantages éventuels provenant de la protection des espaces naturels, y compris les avantages écologiques, économiques, récréatifs, culturels et esthétiques.

⁴ L'article 8.4.7 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* stipule ce qui suit : « Sauf si une ERI en bonne et due forme indique le contraire, chaque entente est renégociée au moins tous les sept ans. »

objectif global principal : encourager l'autonomie économique et le bien-être culturel et social des Inuits. À ce titre, elle vise à gérer tous les sujets liés aux réserves nationales de faune et aux refuges d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut, qui pourraient raisonnablement avoir des répercussions positives ou négatives sur les Inuits. Par conséquent, l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits offre un mécanisme de cogestion des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut, par les Inuits et le Service canadien de la faune, en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits entend préciser les procédures garantissant que le processus décisionnel visant les refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves nationales de faune est bien informé et influencé par les connaissances traditionnelles des Inuits (ou *Inuit Qaujimaqatuqangit*), ainsi que par l'engagement des Inuits locaux dans la planification et la gestion des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs, et qu'il respecte les exigences de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. En vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, une l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits a été conclue le 22 août 2008 entre Environnement Canada, Nunavut Tunngavik Incorporated et quatre organisations inuites désignées/associations régionales inuites.

Environnement Canada, qui administre l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, est responsable de ce qui suit : établir et administrer neuf comités de cogestion des aires (CCGA) protégées situées dans la région du Nunavut; mettre en œuvre des plans de gestion des aires protégées; administrer les programmes d'embauche d'Inuits, qui offrent à ces derniers des occasions d'acquérir de l'expérience dans la conservation des espèces sauvages; et élaborer et mettre en place une stratégie relative aux réserves nationales de faune pour le Nunavut. De son côté, Nunavut Tunngavik est responsable, en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, de l'établissement et de l'administration du Fonds des entreprises touristiques inuites, ainsi que d'autres fonds visant l'élaboration d'inventaires des ressources culturelles, tels que les projets touchant le patrimoine oral inuit et les projets archéologiques, les réserves de faune et les sites culturels importants pour les Inuits⁵.

2.1.2 Partenaires et intervenants

Au sein d'Environnement Canada, parmi les organisations qui contribuent aux activités liées à ce programme, citons la Direction générale de l'application de la loi, la Direction générale des sciences et de la technologie, la Direction générale des priorités stratégiques, la Direction générale des services ministériels (Division de la gestion des biens immobiliers – Programmes environnementaux) et les directeurs généraux régionaux.

Le gouvernement fédéral protège activement l'habitat par l'intermédiaire des activités d'Environnement Canada, de Parcs Canada, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits) et de Ressources naturelles Canada. D'autres ministères, tels que le ministère de la Défense nationale, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Transports Canada, peuvent gérer des sites désignés par Environnement Canada, dans le cadre d'une délégation de pouvoir, comme c'est le cas du ministère de la Défense nationale, qui gère la réserve nationale de faune de la base des Forces canadiennes Sheffield.

⁵ Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits concernant les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut, article 6, 13 décembre 2006.

Le programme sur les aires protégées nécessite le soutien du grand public et une étroite collaboration avec les groupes autochtones, les organismes de gestion de la faune, les organismes chargés des ressources naturelles, les organisations non gouvernementales et les propriétaires de terrains privés. Plus précisément, Environnement Canada collabore avec plusieurs organisations non gouvernementales environnementales et corporations professionnelles⁶ pour planifier et mettre en œuvre les aires protégées. Le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ)⁷ fait aussi partie des partenaires clés du Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

En outre, parmi les intervenants du programme sur les aires protégées, l'on compte des entreprises du secteur, c.-à-d. de la pêche, du tourisme et des ressources (p. ex. pétrole et gaz, produits forestiers, exploitation minière) et des groupes autochtones et des Premières Nations (p. ex. Inuit Tapiriit Kanatami, le First Nations Environmental Network, le Centre autochtone de ressources environnementales).

2.1.3 Résultats du programme et modèle logique

Le modèle logique du programme sur les aires protégées a été élaboré par le Service canadien de la faune et compte tous les volets du sous-sous-programme 1.1.4.2. Ce modèle logique, présenté à l'annexe 1, propose une représentation visuelle de la manière dont les activités et extrants du programme doivent entraîner l'atteinte des résultats directs, intermédiaires et finaux ou à long terme, attendus. Les intervenants et bénéficiaires de ces produits et services font aussi partie du modèle logique.

Comme indiqué précédemment, la protection des espaces naturels du Canada est une responsabilité partagée entre divers groupes d'intervenants, notamment d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales de l'environnement, et d'autres encore. La présente évaluation se concentre sur la pertinence et le rendement des activités d'Environnement Canada, dans leur contribution à l'atteinte de ces résultats partagés. Les trois catégories de résultats, directs, intermédiaires et finaux, se résument comme suit :

- Les **résultats directs** sont ceux que l'on observe le plus rapidement et que l'on attribue facilement aux activités du programme. Le programme sur les aires protégées compte 12 résultats directs attendus, liés à l'établissement de réseaux d'aires protégées, à l'implication d'intervenants, à la production de renseignements pour la gestion des sites, ainsi qu'à l'amélioration de la santé des espèces sauvages et des zones sauvages.
- Les **résultats intermédiaires** du programme sont des résultats à plus long terme, qui devraient découler des résultats directs. Parmi eux, citons l'élaboration d'un réseau national d'aires protégées, complété par des réseaux continentaux et internationaux, l'accès et le partage des avantages de la biodiversité par les peuples autochtones, la compréhension et le soutien du public quant au rôle et à l'importance des aires protégées, ainsi que le maintien de l'intégrité écologique⁸ des aires protégées.

⁶ Y compris Nature Canada [qui inclut la Suffield Coalition et le Réseau canadien de la nature], Nature Québec, Ontario Nature, Études d'Oiseaux Canada, la Société pour la nature et les parcs du Canada, la Fédération canadienne de la faune, Sierra Club du Canada, Ecojustice, la Fondation David Suzuki, Canards Illimités Canada, le Fonds mondial pour la nature (Canada), Conservation de la nature Canada, Boreal Songbird Initiative, l'Initiative boréale canadienne et l'Association canadienne du droit de l'environnement.

⁷ Voir : http://www.ccea.org/fr_partners.html

⁸ On parle d'intégrité écologique d'une aire protégée lorsque ses éléments naturels (plantes, animaux et autres organismes) et ses processus (tels que la croissance et la reproduction) sont intacts. (Rapport du commissaire

- Les **résultats à long terme** du programme font référence à la conservation des habitats prioritaires visant la conservation des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et d'autres espèces sauvages, ainsi qu'à l'entretien et à l'amélioration des produits et services écologiques auxiliaires, y compris les avantages écologiques, économiques, récréatifs, culturels/spirituels et esthétiques.

Le modèle logique du programme, présenté à l'annexe 1, détaille l'interdépendance entre les extrants, les activités et les résultats du programme.

2.2 Gouvernance

La responsabilité globale pour le travail accompli en vertu du programme sur les aires protégées incombe au sous-ministre adjoint de la Direction générale de l'intendance environnementale, aidé du directeur général du Service canadien de la faune, qui supervise directement le programme. Deux coresponsables du sous-programme (le directeur exécutif de la Division de la conservation des habitats et des écosystèmes et le directeur de la région du Québec, Service canadien de la faune) travaillent au nom du directeur général sur le programme sur les aires protégées.

Pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, des comités de cogestion des aires sont mis en place pour chaque réserve nationale de faune, refuge d'oiseaux migrateurs ou groupe dans la région du Nunavut, désigné dans l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Le premier comité a été mis en place en 2009, et cinq autres ont été établis depuis pour les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs⁹. Trois autres comités de cogestion des aires sont en cours de création, pour un total de neuf comités, conformément à l'Entente. Chaque comité comprend un membre du personnel du Service canadien de la faune et deux membres inuits issus de la collectivité locale, nommés par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada au nom du ministre de l'Environnement, et trois membres inuits de la collectivité locale nommés par l'Association inuite régionale concernée.

2.3 Ressources

Le tableau 1 présente le total des dépenses pour les opérations du programme de base des aires protégées et pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, sur la période d'étude de cinq ans. Il exclut les dépenses liées aux activités qui ne relèvent pas de l'évaluation (c.-à-d. initiative Santé des océans, stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et Association canadienne des réserves de la biosphère). Pour l'ensemble du programme, l'on observe des dépenses relativement stables, comprises entre environ 15 et 17 millions de dollars par année, à l'exception de l'exercice 2008-2009.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, les dépenses pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits ont atteint 1 397 746 \$ pour Environnement Canada et 3 638 850 \$

à l'environnement et au développement durable, Chapitre 4 : Les aires protégées pour les espèces sauvages, automne 2013).

⁹ Voici les comités : le comité de cogestion des aires de Ninginganiq (Clyde River pour la réserve nationale de faune Ninginganiq); le comité de cogestion des aires de Sululiit (Qikiqtarjuaq pour les réserves nationales de faune de Qaqqulluit et d'Akpaît); le comité de cogestion des aires de Nivvialik (Arviat pour le refuge d'oiseaux migrateurs de la rivière McConnell); le comité de cogestion des aires d'Ahiak (Cambridge Bay, Gjoa Haven et Umingmaktok pour le refuge d'oiseaux migrateurs du Golfe Reine-Maud); le comité de cogestion des aires d'Isulijarnik (Cape Dorset pour le refuge d'oiseaux migrateurs de Dewey Soper).

pour Nunavut Tunngavik Incorporated¹⁰, c'est-à-dire en deçà du financement total de 7 502 000¹¹ \$, affectés à Environnement Canada (à hauteur de 2 152 000 \$) et à Nunavut Tunngavik Incorporated (à hauteur de 5 350 000 \$) pendant cette période. Le total des dépenses pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, égal à environ 5 millions de dollars sur cette période, présente une fluctuation importante : il était égal à 226 000 \$ en 2008-2009 et a augmenté chaque année jusqu'à atteindre 1,6 million de dollars en 2011-2012, puis il a présenté une baisse jusqu'à 1,15 million de dollars en 2012-2013.

Tableau 1: Dépenses à l'appui du programme sur les aires protégées : de 2008-2009 à 2012-2013 (y compris l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, mais à l'exception de l'initiative Santé des océans, de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et de l'Association canadienne des réserves de la biosphère)

Activités et gestion des aires protégées – Service canadien de la faune

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Salaire	2 987 357	4 685 753	4 493 170	4 581 801	4 513 876	21 261 957
F et E	2 387 503	2 364 440	2 443 852	2 424 720	2 159 565	11 780 080
Immobilisations	988 846	895 622	1 311 432	423 281	1 147 613	4 766 794
Contributions	735 043	1 162 000	1 212 309	1 694 500	1 604 390	6 408 242
RNC affectées au F et E	345 550	325 640	317 420	273 508	394 052	1 656 170
Total pour les aires protégées	7 444 299	9 433 455	9 778 183	9 397 810	9 819 496	45 873 243

Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits – Service canadien de la faune

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
F et E	30 637	175 603	318 925	315 998	556 583	1 397 746
S et C	195 610	525 000	950 000	1 368 986	599 254	3 638 850
Total de l'ERAI	226 247	700 603	1 268 925	1 684 984	1 155 837	5 036 596
Total du SCF	7 670 546	10 134 058	11 047 108	11 082 794	10 975 333	50 909 839

Autres dépenses d'Environnement Canada

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
Autre DGIE*	3 219 037	3 205 524	4 136 396	5 004 108	3 327 776	18 892 841
Direction générale des sciences et de la technologie	1 056 905	1 448 850	1 233 955	841 926	724 009	5 305 645
Bureau du Directeur général régional	57 222	0	223 303	63 830	9 430	353 785
Total Autre Environnement	4 390 387	4 654 374	5 816 959	5 973 694	4 070 645	24 906 059

¹⁰ Même si les dépenses en vertu de l'accord de contribution de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits n'ont pas suivi le rythme des affectations budgétaires d'origine, le programme sur les aires protégées négocie actuellement un prolongement d'un an pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits et le report des fonds jusqu'en 2014-2015; il aurait ainsi suffisamment de temps pour dépenser tout le financement de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

¹¹ Ces chiffres ne reflètent pas le financement de la dernière année de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (2013-2014), étant donné que cet exercice ne relève pas de l'évaluation et que les dépenses en 2013-2014 n'étaient pas disponibles au moment du présent rapport. Au total, 8,3 millions de dollars de financement ont été affectés à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits entre 2008-2009 et 2013-2014.

Canada						
Total général	12 060 933	14 788 432	16 864 067	17 056 488	15 045 978	75 815 898

Remarques :

1. Les données pour les années 2008-2009 à 2012-2013 ont été obtenues avec l'outil de production de rapports financiers DISCOVERER d'Environnement Canada, en mai 2013.
2. Pour toutes les années, les dépenses liées à ce qui suit ont été exclues : Association canadienne des réserves de la biosphère, initiative Santé des océans, stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest.
3. *Les autres coûts du programme sur les aires protégées, tirés de la DGIE, incluent certains des coûts de prestation des Partenariats pour la conservation des habitats (Sous-sous-programme 1.1.4.1), des espèces en péril (Sous-sous-programme 1.1.2), des oiseaux migrateurs (Sous-sous-programme 1.1.3) et d'autres programmes d'Environnement Canada auxiliaires.

En plus des activités et de la gestion du programme sur les aires protégées, le tableau 1 présente des dépenses ministérielles non liées à la prestation du programme principal (p. ex. soutien en matière de réglementation, soutien scientifique) que le Ministère engage pour appuyer le travail du programme sur les aires protégées. Le programme sur les aires protégées reçoit également le soutien de la Direction générale de l'application de la loi. Néanmoins, le suivi des dépenses relatives à l'application de la loi n'est pas assuré en fonction de chaque programme dans les systèmes financiers du Ministère. Ces dépenses ne sont donc pas présentées ici.

Comme cela a été observé pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, d'autres dépenses ministérielles, à l'appui du programme sur les aires protégées, présentent une hausse modérée, d'environ 4,4 millions de dollars en 2008-2009, à près de 6 millions de dollars en 2011-2012. Pourtant, elles chutent ensuite à environ 4 millions de dollars en 2012-2013.

3.0 Conception de l'évaluation

3.1 Objectif et portée

En vertu de la Politique sur l'évaluation (2009) du Conseil du Trésor, l'évaluation a examiné la pertinence (c.-à-d. la nécessité permanente, l'alignement sur les priorités gouvernementales et les rôles et responsabilités à l'échelle fédérale) et le rendement (c.-à-d. l'atteinte des résultats attendus, la démonstration de l'efficacité et de l'économie) des activités du programme sur les aires protégées d'Environnement Canada¹², sur une période de cinq ans, entre 2008-2009 et 2012-2013.

Cette évaluation faisait partie du Plan de vérification et d'évaluation axé sur les risques de 2012 d'Environnement Canada. Elle répond aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (c.-à-d. évaluer 100 % des programmes de subventions et contributions en cours tous les cinq ans¹³) et de la Politique sur l'évaluation (c.-à-d. évaluer 100 % des dépenses de programmes directes tous les cinq ans¹⁴).

¹² La protection des espaces naturels est une responsabilité partagée entre divers groupes d'intervenants (p. ex. d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales de l'environnement). La présente évaluation se concentre uniquement sur la pertinence et le rendement des activités d'Environnement Canada, qui ont permis, ou non, d'atteindre ces résultats partagés.

¹³ Politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert (2008). Extrait de la page : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13525§ion=text>

¹⁴ Politique du Conseil du Trésor sur l'évaluation (2009). Extrait de la page : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=15024>

L'évaluation porte sur le programme global des aires protégées et sur le programme de subventions et contributions de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Toutefois, elle exclut l'initiative Santé des océans, la stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et l'Association canadienne des réserves de la biosphère¹⁵. L'intégration de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits à l'évaluation respecte les engagements propres à l'évaluation, définis à la création de cette entente.

3.2 Approche d'évaluation et méthodologie

La présente section décrit la méthodologie d'évaluation, qui a été équilibrée pour respecter le calendrier et les exigences budgétaires, ainsi que pour garantir la triangulation des constatations pour chaque question de l'évaluation, à travers plusieurs éléments de preuve. Les six méthodes principales suivantes ont été utilisées pour l'évaluation, et divisées entre :

- les sources de données principales, y compris les entrevues auprès de répondants clés et les études de cas;
- les sources de données secondaires, y compris un examen de documents, un examen des dossiers, une étude des données sur le rendement ou des données financières, ainsi qu'une revue de littérature.

Examen des principales sources de données

Entrevues avec des répondants clés

Les entrevues auprès de répondants clés ont généré des données qualitatives sur les points de vue et les expériences des intervenants internes et externes du programme sur les aires protégées. Des guides d'entrevues semi-structurés, en français et en anglais, ont été élaborés afin de refléter les expériences de chaque groupe de répondants; ils ont permis d'aborder tous les problèmes ou questions pertinents, présentés dans le cadre de l'évaluation. Grâce à cette approche semi-structurée, des renseignements similaires ont été recueillis auprès de tous les répondants. Ces derniers ont néanmoins pu fournir des renseignements ou leur opinion à propos de questions qui n'apparaissaient pas précisément dans le protocole des entrevues. Des entrevues ont été réalisées auprès de :

- trente-deux **intervenants internes**, qui ont joué un rôle important dans la conception et la prestation du programme sur les aires protégées, y compris la haute direction d'Environnement Canada, des gestionnaires de programme et des intervenants régionaux, notamment des responsables régionaux et le personnel chargé du programme¹⁶;
- neuf **intervenants externes**, qui connaissent le programme sur les aires protégées, y compris des organisations non gouvernementales/experts en la matière, des intervenants de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (notamment des représentants des Premières Nations) et des représentants issus d'instances internationales.

¹⁵ Même si le programme sur les aires protégées inclut également l'initiative Santé des océans et la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, ces dernières ne relèvent pas de cette évaluation. En raison de leur nature horizontale, elles ont en effet été évaluées séparément. Étant donné que le financement d'Environnement Canada pour l'Association canadienne des réserves de la biosphère a été annulé, ce volet n'a pas non plus été évalué.

¹⁶ D'autres membres du personnel régional ont été interrogés dans le cadre des études de cas.

Études de cas

Des examens de site dans les aires protégées ont été effectués à l'aide d'une étude de cas multiples¹⁷, qui a permis de recueillir des données qualitatives et quantitatives très détaillées, pour des réserves nationales de faune ou des refuges d'oiseaux migrateurs précis. Dans le cadre de la collecte des données pour les études de cas, des dossiers et données à l'échelle des sites ont été examinés et des entrevues ont été réalisées auprès de trois à cinq intervenants internes et externes, pour un total de 19 entrevues pour les cinq études de cas¹⁸.

Pour sélectionner les études de cas, le personnel chargé du programme a dû procéder à la désignation initiale de dix sites candidats. Ce chiffre a été réduit à cinq sites, qui reflétaient la plus grande diversité possible, selon des critères tels que le type, la région, l'âge et la taille¹⁹. En fonction de ces critères, les cinq sites suivants ont été examinés :

- quatre aires protégées (deux refuges d'oiseaux migrateurs et deux réserves nationales de faune), c.-à-d. Cap-Tourmente (Québec), la base des Forces canadiennes Suffield (Alberta), le lac de la Dernière-Montagne (Saskatchewan) et Long Point (Ontario);
- une réserve nationale de faune établie en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits : Akpait, au Nunavut²⁰.

L'examen des dossiers à l'échelle des sites a nécessité l'analyse systématique de tous les documents, fichiers et données générés par chaque site depuis sa création; il a d'ailleurs fallu se concentrer sur les sources plus récentes, produites pendant la période d'évaluation de quatre ans. Ces renseignements ont été obtenus auprès des représentants du programme à Environnement Canada. Les études de cas ont été analysées afin de déterminer des tendances et des différences au sein des types de sites et entre eux, et d'aider à déterminer les leçons retenues.

Examen des sources de données secondaires

L'examen de documents, l'examen des dossiers, l'étude des données sur le rendement ou des données financières et la revue de littérature ont tous suivi des approches semblables. Pour chaque méthode, les membres du comité d'évaluation ont d'abord désigné un inventaire, par

¹⁷ Yin, R. (2003). *Case study research: Design and methods* (3^e éd.). Applied Social Research Methods Series, Beverly Hills, CA: Sage Publishing.

¹⁸ Ces entrevues s'ajoutent aux entrevues effectuées auprès des répondants clés. Pour cette évaluation, le total atteint donc soixante entrevues.

¹⁹ Pour sélectionner les sites, les critères suivants ont été pris en compte : le type (c.-à-d. deux réserves nationales de faune, deux zones de gestion de la faune et un site établi en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits); la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) (c.-à-d. les aires de nature sauvage et les zones de gestion des espèces et de l'habitat); la région (c.-à-d. Canada central, du Nord et de l'Ouest); l'année d'établissement (c.-à-d. après 1990, entre 1950 et 1990 et avant 1950); la taille (c.-à-d. supérieure à 40 000 ha, entre 5 000 et 40 000 ha et moins de 5 000 ha); la variété des partenaires (c.-à-d. un site qui est enregistré en vertu de la Convention de Ramsar, qui contient des zones humides ou qui présente plusieurs désignations [p. ex. une biosphère ou des zones importantes pour la conservation des oiseaux [ZICO]]); et d'autres critères (c.-à-d. habitat marin, accès public libre ou limité, flore ou faune en voie de disparition, préoccupations quant à des espèces exotiques envahissantes et autres conditions intéressantes, telles que des espèces inhabituelles ou populaires, ou des histoires inhabituelles).

²⁰ Pour l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, une seule étude de cas a été proposée, étant donné le nombre limité d'aires protégées (réserve nationale de faune ou refuge d'oiseaux migrateur) en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits et disponibles à l'examen, ainsi que de l'examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, récemment effectué (mai 2012), qui avait déjà examiné chacun des trois grands projets d'écotourisme, financés par l'intermédiaire des subventions et contributions de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (Arviat, Gjoa et Cape Dorset). Des documents et plusieurs entrevues auprès de participants au projet, recueillis dans le cadre de l'examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, ont également été passés en revue pour cette évaluation.

l'intermédiaire d'entrevues visant à établir la portée, et dans le cadre du travail sur le terrain de l'évaluation. Ces documents, dossiers et données financières ou de rendement ont été examinés systématiquement pour en extraire et analyser les renseignements pertinents pour toutes les questions de l'évaluation. Ces renseignements ont alors été intégrés par indicateur ou question d'évaluation dans un tableau regroupant les éléments probants.

Examen de documents

Cet examen s'est concentré sur l'analyse des renseignements contenus dans une large gamme de documents de politiques et de planification, tels que des lois et des règlements, des politiques et des procédures, de la documentation de programmes, des documents de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, des documents issus d'organisations non gouvernementales et de la documentation provenant d'autres sources. Vous trouverez une liste détaillée des documents examinés à l'annexe 2.

Examen des dossiers

Un échantillonnage des dossiers de 20 % des aires protégées a été réalisé. Des aires protégées ont été sélectionnées pour fournir un échantillon représentatif à travers plusieurs variables : type (réserve nationale de faune ou refuge d'oiseaux migrateurs); région; taille en hectares; et année d'établissement. Les sites apparaissant dans l'examen des dossiers sont présentés à l'annexe 3. L'examen des dossiers a pris en compte les accords de contribution, les rapports annuels ou les rapports d'étape liés à ces accords (y compris les dossiers financiers, le cas échéant), les plans de gestion et d'autres dossiers relatifs à des sites individuels, tels que des permis, des inventaires des espèces et des rapports de visites sur les lieux.

Données financières ou de rendement

Les données de rendement et les données financières ont été utilisées pour évaluer le rendement du programme sur les aires protégées et ses volets, notamment son efficacité (p. ex. l'atteinte des extrants et des résultats), la gestion du rendement et l'efficacité (p. ex. la production d'extrants en lien avec les coûts, l'optimisation des subventions et contributions). Parmi les principales sources externes de données relatives au rendement et de données financières pertinentes, citons le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), entretenu par le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ), les Plans directeurs de conservation de Conservation de la nature Canada et les rapports de Nature Canada.

Revue de littérature et comparaison à l'échelle internationale

La revue de littérature a examiné les articles et revues stratégiques pertinents, ainsi que les stratégies, activités et résultats des aires protégées dans deux instances internationales comparables : les États-Unis et l'Australie. Ces pays ont été sélectionnés suite à une analyse initiale, qui a pris en compte les similitudes dans l'engagement fédéral/national (p. ex. le rôle, l'autorité, le modèle de gouvernance) envers les aires protégées; les considérations liées aux droits fonciers des Autochtones (p. ex. les accords, les lois/politiques); et les similitudes géographiques ou environnementales (p. ex. taille de l'aire, habitats importants pour les oiseaux ou les espèces sauvages)²¹. Les renseignements analysés pendant la revue de littérature et la comparaison à l'échelle internationale ont appuyé une évaluation des modèles de programmes

²¹ Veuillez noter que les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Russie ont été proposés comme pays éventuellement intéressants pour cet examen. La Norvège, la Suède et la Finlande ont également été envisagées, car ces nations partagent un climat semblable à celui du Canada et ont leurs propres populations autochtones (les Sami). Pour compléter la revue de littérature, un représentant australien et deux représentants américains ont été interrogés au titre de répondants clés.

de rechange et de l'efficience du programme sur les aires protégées; pour ce faire, les activités et les produits ont été comparés à ceux livrés par d'autres initiatives similaires.

3.3 Limites

La présente section trace les grandes lignes des difficultés rencontrées durant le processus d'évaluation, ainsi que les limites et stratégies inhérentes adoptées pour atténuer leur incidence. Étant donné que chaque difficulté pourrait nuire à la fiabilité des constatations, des précautions ont été prises, dans la mesure du possible, pour aborder les questions et problèmes liés à l'évaluation à l'aide de plusieurs éléments de preuve afin d'améliorer la crédibilité des conclusions des recherches. Parmi les principales difficultés auxquelles a été confrontée l'évaluation du programme sur les aires protégées, citons :

L'incohérence dans les renseignements des dossiers et les renseignements financiers :

Le contenu des dossiers et le niveau de détail ne sont pas uniformes d'une région ou d'un site à l'autre; en effet, aucune définition n'est appliquée de manière cohérente à ce qu'est un dossier pour une aire protégée. De même, les données financières sont limitées et ne sont pas uniformes d'une région ou d'un site à l'autre, en ce qui a trait au type d'information ou au niveau de détail. Les lacunes dans l'information, causées par un manque de données cohérentes, ont été atténuées ou réglées en partie grâce à des entrevues détaillées réalisées auprès du personnel régional du Service canadien de la faune.

Le manque de données sur le rendement : Le Cadre de gestion du rendement se limite à quatre indicateurs seulement et les sites ne présentaient aucune donnée concordante relative au rendement. Les seules données sur le rendement recueillies à partir de l'examen des dossiers étaient liées à la taille des sites et à la date de leur établissement. Pour atténuer les répercussions de la faible quantité de données sur le rendement, dans une certaine mesure, l'on a utilisé plusieurs sources de données de rechange.

La difficulté de comparaison avec d'autres organisations : Les données sur le rendement disponibles auprès de sources externes variaient quant à la date de publication. Il a donc été difficile de comparer, par exemple, des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avec des données du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation et avec des données issues d'organisations non gouvernementales. En outre, les données financières du programme sur les aires protégées ont été difficiles à comparer, aux fins d'efficience, avec les données issues d'autres organisations, telles que Parcs Canada. En effet, les différents intervenants engagés dans la protection des terres le font pour diverses raisons et sont soumis à des contraintes différentes. Par exemple, Conservation de la nature Canada et le National Wildlife Refuge System des États-Unis ont largement recours à des bénévoles; Parcs Canada gère un nombre bien plus grand de visiteurs sur ses sites, ce qui engage des coûts qui ne sont pas généralement associés aux aires protégées. Pour améliorer la comparabilité de ces sources, seules les dépenses liées à la gestion des sites ont été examinées et comparées. En outre, les lacunes éventuelles de cette analyse sont clairement définies à la présentation de ces résultats.

La difficulté à obtenir des données internationales : Les données de comparaison à l'échelle internationale, qui ne sont pas à la disposition du public, ont été difficiles à obtenir et se sont révélées clairessemées. Le dernier ensemble d'indicateurs environnementaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques datait, par exemple, de 2008. Par ailleurs, il a été très difficile de déterminer les noms des personnes-ressources adéquates dans les instances sélectionnées. Une fois désignées, ces personnes ont été difficiles à joindre ou elles ne pouvaient pas fournir les renseignements/données nécessaires. L'utilisation de cet élément de preuve s'est révélée limitée, car les comparaisons directes avec des programmes

aux États-Unis et en Australie étaient uniquement possibles à l'échelle nationale, plutôt qu'à l'échelle du programme examiné dans le cadre de cette évaluation. Pour atténuer, dans une certaine mesure, les limites rencontrées dans cet élément de preuve, l'on a présenté les limites de ces comparaisons, le cas échéant, par l'intermédiaire du rapport, et l'on a procédé à la triangulation de ces constatations avec d'autres éléments de preuve.

La difficulté à réaliser les entrevues dans le Nord : Il a été difficile d'atteindre les répondants clés du Nord en raison de leur éloignement géographique et éventuellement de la fatigue générée par ces entrevues, car bon nombre des répondants éventuels du Nord avaient déjà été interrogés dans le cadre de l'examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, en 2011-2012. Il a été impossible de mettre en place des solutions technologiques (p. ex. téléconférences en groupe), en raison de la disponibilité limitée de ces technologies et de la dispersion géographique des répondants éventuels. Les tentatives visant à recueillir des commentaires auprès des intervenants inuits, en personne, se sont révélées tout aussi inefficaces. En effet, un projet de groupe de discussion composé de tous les intervenants pertinents à la Réunion des Parties à Iqaluit a été sabordé lorsque la réunion a été reportée en dehors des délais de cette évaluation. Lors de la production des rapports regroupant ces résultats, l'on a pris soin de déterminer les limites dans le nombre de répondants du Nord.

4.0 Constatations

La présente section décrit les constatations pour chacun des enjeux et chacune des questions définis de l'évaluation. Les constatations et les notes sont présentées pour chaque enjeu d'évaluation du programme sur les aires protégées; par ailleurs, des commentaires précis sont inclus sous chaque question d'évaluation.

Dans le cas de chaque question d'évaluation, on indique une note en fonction du jugement relatif aux constatations de l'évaluation. Les énoncés de notation et leur signification sont présentés ci-dessous dans le tableau 2. Un résumé des notations pour les problèmes et les questions d'évaluation est présenté à l'annexe 4.

Tableau 2 : Définitions des énoncés de notation standard

Énoncé	Définition
Acceptable	Les résultats ou objectifs prévus ont été obtenus ou atteints.
Possibilité d'amélioration	D'importants progrès ont été réalisés pour atteindre les résultats ou objectifs prévus, mais une attention est encore requise.
Attention requise	Peu de progrès ont été réalisés pour atteindre les résultats ou les objectifs prévus, et une attention doit être accordée en priorité.
Sans objet	Aucune note n'est applicable.

4.1 Pertinence

4.1.1 Besoin permanent

Enjeu d'évaluation : pertinence	Cote globale
1. Y a-t-il un besoin continu justifiant le programme sur les aires protégées dans son ensemble et ses volets?	Acceptable

Étant donné les preuves documentées de pressions continues sur les espèces et leurs habitats, l'importance de protéger ces zones pour les cultures autochtones et l'alignement des activités du programme sur les engagements internationaux visant

la préservation des écosystèmes, il y a un besoin continu qui justifie le programme sur les aires protégées et ses volets.

- Au 30 mai 2013, le Registre public des espèces en péril répertoriait 911 espèces ou populations d'espèces; 570 d'entre elles étant répertoriées dans les trois annexes de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*. De même, les provinces entretiennent des listes d'espèces de flore et de faune en voie de disparition. En outre, plusieurs publications d'organisations internationales, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), et d'organisations canadiennes, telles que Conservation de la nature Canada (CNC), démontrent que le monde reconnaît la criticité de la préservation de l'habitat pour conserver les espèces. D'après un examen des plans et descriptions de sites, presque toutes les aires protégées présentent soit des espèces en péril à l'intérieur de leurs frontières, soit un pourcentage important de populations d'une espèce nord-américaine majeure (p. ex. l'Oie des neiges). Tous les dossiers étudiés comptaient des habitats ou des espèces présentant un intérêt particulier.
- Les répondants et les documents ont également montré que les activités de développement économique (p. ex. l'élevage en ferme, la croissance urbaine, la foresterie) exercent une pression sur des habitats importants, notamment ceux situés au sud du 60^e parallèle. L'examen des dossiers a également révélé que certains sites, jadis ruraux, sont désormais situés dans des zones urbaines, ce qui augmente les répercussions sur les habitats et les espèces en voie de disparition.
- Des organisations autochtones signalent qu'il est nécessaire de protéger les terres revendiquées pour y maintenir les traditions écologiques, culturelles, spirituelles et archéologiques. Des communautés autochtones ont également exprimé le souhait d'être impliquées dans la gestion des terres, notamment dans la région du Nunavut. L'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits invoque la nécessité d'impliquer les Autochtones et constitue la réponse directe du gouvernement à ce besoin, au titre d'obligation légale en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut dans cette région.
- Conformément à des accords internationaux, le Canada est tenu de préserver les écosystèmes. Le Canada participe aux accords suivants, ou en est même signataire : la Convention de RAMSAR, le Réseau nord-américain des aires marines protégées (RNAAMP), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et la Convention sur la diversité biologique. La Convention sur la diversité biologique définit un objectif à 17 % pour la protection de la masse terrestre et à 10 % pour la protection des zones marines. Le Canada n'a pas encore atteint ces objectifs; il protège en effet un peu plus de 10 % de la masse terrestre et 0,7 % des zones marines²².

²² Rapport du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation du Conseil canadien des aires écologiques (publié sur le site du Conseil canadien des aires écologiques), 2012

4.1.2 Alignement sur les priorités du gouvernement fédéral

Enjeu d'évaluation : pertinence	Cote globale
2. Le programme sur les aires protégées et ses volets sont-ils conformes aux priorités du gouvernement fédéral?	Acceptable

Les objectifs du programme sur les aires protégées et de ses volets correspondent aux récents engagements du gouvernement fédéral et du Ministère, comme définis dans les accords nationaux, les stratégies, les Rapports sur les plans et les priorités ministériels et les discours du Trône.

- La Stratégie canadienne de la biodiversité cite les aires protégées comme un élément clé; elle respecte ainsi certaines obligations du gouvernement du Canada.
- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2012-2013 établit un lien entre le programme sur les aires protégées et le résultat stratégique du gouvernement canadien intitulé « Environnement propre et sain ». Le programme sur les aires protégées soutient le résultat stratégique 1 : *Environnement durable : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures*²³.
- Les répondants ont signalé que le programme sur les aires protégées offre aux ministères ayant des biens immobiliers un mécanisme leur permettant de respecter les obligations de la LEP.
- Dans le discours du Trône de juin 2011, le gouverneur général désigne les aires protégées comme un engagement gouvernemental; il précise : « À l'occasion du centenaire de notre réseau de parcs nationaux, notre gouvernement créera d'importantes zones protégées »²⁴.
- L'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits représente une obligation fédérale, dérivée de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), qui stipule : « Outre les parcs, d'autres aires qui revêtent une importance particulière soit sur le plan écologique, culturel ou archéologique, soit aux fins de recherches ou pour d'autres raisons analogues exigent aussi des mesures spéciales de protection. » (ARTN, article 9.2.1). Les principes de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits reconnaissent notamment que « Les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs contribuent largement à la conservation des espèces sauvages et des habitats fauniques dans la région du Nunavut, au Canada et dans le monde. Ils doivent être gérés conjointement par les Inuits et le Service canadien de la faune... » (l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, article 2.1.2).

4.1.3 Cohérence avec les rôles et les responsabilités fédéraux

Enjeu d'évaluation : pertinence	Cote globale
3. Le programme sur les aires protégées et ses volets sont-ils conformes aux rôles et aux responsabilités du gouvernement fédéral?	Acceptable

Le programme sur les aires protégées respecte plusieurs mandats législatifs fédéraux, répond aux besoins envers les terres fédérales qui sont du ressort du ministre de

²³ Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada pour 2012-2013

²⁴ Discours du Trône du 3 juin 2011

l'Environnement, complète d'autres programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux et d'organisations non gouvernementales, et concorde avec les rôles fédéraux dans d'autres pays.

La *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) désigne clairement les oiseaux migrateurs comme relevant de la compétence fédérale. La *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (LESC) stipule que le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre de l'Environnement à « prendre à bail des terres ou à acquérir, notamment par achat, des terres ou des droits ou des intérêts sur celles-ci en vue des activités de [...] conservation »²⁵.

- De nombreuses lois présentent le rôle du gouvernement fédéral dans la protection des aires pour l'habitat, les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Le programme sur les aires protégées est appuyé par une législation claire et nette : la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (LESC), la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) et la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). La LCOM confère la responsabilité des oiseaux migrateurs au gouvernement fédéral; les négociations sur ces questions sont menées entre les nations. Seul Environnement Canada peut mettre en place une réserve nationale de faune.
- Dans bon nombre des aires protégées, le gouvernement fédéral exerce sa responsabilité d'intendance environnementale. Les réserves nationales de faune sont situées sur les terres publiques fédérales, où le ministre de l'Environnement détient la responsabilité d'intendance.
- Le programme sur les aires protégées complète des programmes d'autres ministères (p. ex. Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada), des programmes de gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et d'autres organisations non gouvernementales (p. ex. Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada).
- Le rôle fédéral du Canada est conforme à celui des États-Unis et de l'Australie, où la biodiversité, la conservation et les aires protégées constituent des enjeux de politique publique importants, nécessitant le leadership et la programmation du gouvernement fédéral. Les États-Unis et l'Australie ont tous deux des organisations fédérales dont les responsabilités sont semblables envers le programme sur les aires protégées.

4.2 Rendement

4.2.1 Atteinte des résultats attendus

Enjeu d'évaluation : rendement	Cote globale
4. Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints pour le programme sur les aires protégées?	Attention requise

Le programme sur les aires protégées a atteint un certain nombre de ses résultats intermédiaires²⁶ liés à la création d'un réseau national, aux liens tissés avec des réseaux internationaux, ainsi qu'à l'accès et au partage des avantages par les peuples autochtones. Même si le Ministère n'en est pas le seul responsable, il s'avère que les

²⁵ *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, 1985, L.R. (1985), ch. W-9, art. 9; 1994, ch. 23, art. 11(F); 2004, ch. 25, art. 115.

²⁶ Il existe un important chevauchement entre les 12 résultats directs et les cinq résultats intermédiaires contenus dans le modèle logique du programme. Les constatations portant sur les résultats directs ont été inscrites dans le résultat intermédiaire adéquat, à l'exception du résultat direct n° 4, qui appuie plusieurs résultats intermédiaires, si ce n'est tous.

réseaux nationaux n'ont pas assuré la résilience et la redondance des habitats prioritaires et qu'ils étaient proportionnellement plus petits que ceux des États-Unis et de l'Australie. Le programme sur les aires protégées ne progresse pas correctement vers ses résultats attendus, liés à la gestion écologique des aires protégées, au perfectionnement de nouvelles connaissances et données contribuant aux besoins et objectifs d'Environnement Canada et à l'amélioration de la compréhension et du soutien du public quant au rôle et à l'importance des aires protégées.

Résultat intermédiaire 1 : Possibilité d'amélioration

« Un réseau national d'aires protégées intégrant tous les partenaires est établi; il offre la résilience²⁷ et redondance dans les habitats prioritaires. »

Le programme sur les aires protégées contribue grandement au réseau global des aires protégées au Canada. Même si aucune cible et aucun engagement nationaux n'ont été établis pour le pourcentage de masse terrestre et de zones marines à protéger, il s'avère que le réseau national actuel n'atteint pas les moyennes internationales et n'offre pas la redondance adéquate dans certains habitats prioritaires.

- Le programme sur les aires protégées a créé un réseau de 146 aires protégées, gérées par Environnement Canada ou, dans le cas de la réserve nationale de faune de la base des Forces canadiennes Suffield, par la délégation de pouvoir au ministère de la Défense nationale; il s'appuie par ailleurs sur une gestion pancanadienne et des liens adéquats avec les réseaux internationaux.
- Depuis 2011, le programme sur les aires protégées protège au total 1 958 900 hectares d'habitat marin et 10 490 061 ha de biome terrestre, soit environ 10 % des 102,7 millions d'hectares protégés au Canada, ou 1 % de l'ensemble de la masse terrestre canadienne. Il incombe à l'ensemble du gouvernement fédéral (y compris Parcs Canada, Environnement Canada et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada) de protéger un tout petit peu moins de la moitié (49 %) de toutes les terres actuellement protégées au Canada²⁸.
- D'après une comparaison réalisée en 2009, la proportion globale d'aires protégées sur terre et en mer, préservées au Canada (8 %) ²⁹ est largement inférieure à celle des aires protégées aux États-Unis (14,8 %) et en Australie (10,5 %) ³⁰. En 2008, cette proportion était également inférieure à celle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (13 %) et aux moyennes mondiales (12 %) pour le pourcentage de masse terrestre protégé ³¹.
- Les éléments probants tirés de l'examen de documents laissent entendre que de nombreuses aires protégées constituent une mosaïque de terres non contiguës, ce qui peut éventuellement créer des problèmes de gestion (p. ex. contrôle des espèces envahissantes, eaux de crue) et donc toucher la résilience des sites. Par exemple, trois

²⁷ La résilience fait référence à la capacité d'un écosystème de résister à une perturbation sans modifier ses processus et structures auto-organisés. Stratégie des aires protégées d'Environnement Canada, avril 2011.

²⁸ Conseil canadien des aires écologiques, Rapports du SRSAC, 01/05/2011. Accès : http://www.ccea.org/fr_cartsreports.html.

²⁹ Ce chiffre inclut les aires protégées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales et les partenaires privés.

³⁰ Environnement Canada, Aires protégées, Comparaison à l'échelle internationale, <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=9DD79AE8-1>

³¹ Indicateurs environnementaux clés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2008, l'ensemble d'indicateurs disponible le plus récent

des cinq réserves nationales de faune du Nouveau-Brunswick (Tintamarre, Shepody et Portobello Creek) n'ont pas d'aires contiguës³².

- Néanmoins, les aires protégées tirent parti des ressources partenaires pour influencer les paysages qui, compte tenu de leur plus grande taille, sont plus résilients et ont plus de chance de protéger les espèces. Par exemple, bon nombre des aires protégées d'Environnement Canada forment le noyau qui permet à d'autres partenaires d'établir une aire de protection élargie (p. ex. la réserve nationale de faune de Long Point fixe l'aire de conservation bien plus grande de Long Point). Environnement Canada met également à profit les efforts du programme sur les aires protégées en participant au financement de Conservation de la nature Canada (CNC)³³ et de Canards Illimités Canada, et en collaborant avec eux³⁴. Même si le programme sur les aires protégées ne coordonne pas ses décisions d'acquisition avec ces organisations non gouvernementales (chacune élaborant sa propre stratégie de protection de l'habitat), il collabore avec elles, au besoin, pour contribuer aux activités de planification.

Résultat intermédiaire 2 : Acceptable

« Les réseaux continentaux et internationaux complètent et, par conséquent, améliorent la valeur de conservation du réseau national. »

Des éléments probants démontrent des liens entre les aires protégées et les réseaux continentaux et internationaux. Toutefois, rien n'a permis d'assurer que ces réseaux améliorent la valeur de conservation du réseau national. Il se pourrait ainsi que la participation à des réseaux internationaux ne cadre pas bien avec les objectifs du programme et qu'il faille la réenvisager dans le cadre du modèle de programme sur les aires protégées.

- De nombreux sites portent des désignations de réseaux internationaux, tels que RAMSAR, L'homme et la biosphère et Zones importantes pour la conservation des oiseaux. L'on a constaté des partenariats nord-américains efficaces, tels que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Réseau nord-américain des aires marines protégées (RNAAMP). Cinq aires protégées font partie du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental³⁵.
- Il a été observé que même si bon nombre de ces désignations offrent une reconnaissance et une visibilité internationales et démontrent que le Canada appuie les efforts internationaux, elles n'augmentent pas la protection de l'habitat. Pour le programme sur les aires protégées, ce sont la *LESC*, la *LEP* et la *LCOM* qui font autorité.

³² Environnement Canada, Réseau des aires protégées. Accès : http://www.ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=Fr&n=989C474A-1#_001.

³³ Même si la majeure partie du financement de Conservation de la nature Canada provient d'Environnement Canada, l'organisation non gouvernementale est indépendante du Ministère et utilise les contributions de citoyens privés.

³⁴ Canards Illimités Canada fonctionne comme un organisme de bienfaisance sans but lucratif. D'après son site Web, www.canards.ca, son plan de conservation des milieux naturels a reçu un financement fédéral de 225 millions de dollars en 2007.

³⁵ <http://www.whsrn.org/sites/list-sites>

Résultat intermédiaire 3 : Acceptable**« Accès et partage des avantages de la biodiversité par les peuples autochtones »**

Bien que ce résultat soit pertinent pour l'ensemble du réseau d'aires protégées d'Environnement Canada, l'accès et le partage des avantages de la biodiversité par les peuples autochtones sont vrais principalement pour les Inuits au Nunavut. Au sud du soixantième parallèle, le personnel du Service canadien de la faune déclare qu'il ne reçoit pas beaucoup de demandes d'accès aux aires protégées de la part des groupes autochtones. Les résultats de l'examen des dossiers ont confirmé cette constatation. Les collectivités locales du Nunavut ont appuyé l'établissement de nouvelles aires protégées et participent activement à leur gestion. Les partenaires inuits émettent des réserves quant aux programmes pour les étudiants et aux programmes d'apprentissage.

- La mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits est en cours et des procédures ont été mises en place pour la gérer. La création de comités de cogestion des aires (CCGA) est un peu en retard (seuls cinq comités planifiés sur six ont été mis en place à l'issue de l'exercice 2011-2012). En vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en vigueur, des groupes inuits participent à la gestion de sites dans la région du Nunavut. Depuis 2008, les dépenses de fonctionnement et entretien et les contributions accordées en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits ont augmenté³⁶. Selon l'examen quinquennal, Nunavut Tunngavik Incorporated maintient ses processus d'approvisionnement afin de garantir que la préférence est donnée aux entrepreneurs inuits qualifiés lorsque des appels d'offres sont lancés pour des contrats en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits^{37 38}.
- En général, les demandes d'accès aux aires protégées formulées par tous les groupes autochtones sont acceptées dans l'ensemble du réseau. Les demandes provenant du sud du soixantième parallèle, où les populations dépendent moins de la chasse pour vivre, sont toutefois rares.
- Au Nunavut, l'on estime que certaines collectivités locales ont largement soutenu l'établissement de nouvelles aires protégées et participent activement à leur gestion par l'intermédiaire des comités de cogestion des aires. Cette déclaration est fondée sur un petit échantillon (n = 3) d'intervenants inuits interrogés et est uniquement valable pour ceux qui participent directement au programme sur les aires protégées.
- Les Autochtones ont un accès illimité aux aires protégées au nord du 60^e parallèle, là où l'on a observé une grande collaboration parmi les intervenants. D'après les études de cas, les intervenants inuits expriment une grande satisfaction à l'égard des activités réalisées (tous les sites sont actuellement à l'étape de planification), malgré les

³⁶ Globalement, les dépenses de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits sont passées de 226 000 \$ en 2008-2009 à 1,6 million de dollars en 2011-2012, avec une baisse ultérieure à 1,15 million de dollars en 2012-2013. L'enveloppe budgétaire des coûts de fonctionnement et entretien de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits est passée de 30 000 \$ en 2008-2009 à 556 000 \$ en 2012-2013. L'on attribue la majeure partie de la hausse des dépenses à la part des subventions et contributions de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, qui est passée de 195 000 \$ en 2008-2009 à 1,36 million de dollars en 2011-2012, avec une baisse ultérieure à environ 600 000 \$ en 2012-2013.

³⁷ Examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, 3 mai 2012

³⁸ L'article 8.4.8 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut stipule que « Dans les cas où il entend confier à contrat l'établissement, l'exploitation ou l'entretien d'installations d'un parc dans la région du Nunavut, le Gouvernement : a) donne la préférence aux entrepreneurs inuit qualifiés, lorsqu'il se propose de lancer un appel d'offres à l'égard de tels contrats; b) veille à ce que tous les entrepreneurs donnent la préférence aux Inuits ».

difficultés rencontrées au Nunavut (p. ex. approbations complexes et obstacles logistiques, répercussions des conditions météorologiques, infrastructure de communication limitée avec des communautés diverses). En outre, les répondants aux études de cas ont fait remarquer que les membres des communautés ont exprimé un soutien appuyé à la création de la réserve nationale de faune d'Akpait; ils considèrent en effet qu'elle offrira une mesure de protection à une ressource naturelle vitale pour la survie de la communauté. Les Inuits locaux sont quasiment les seuls à accéder au site, sur lequel ils chassent, tout en respectant les espèces sauvages.

- Les exigences du programme ne respectent pas l'attente des partenaires inuits dans des domaines tels que les programmes pour les étudiants et les programmes d'apprentissage; en effet, les processus fédéraux de dotation permettant d'engager des étudiants inuits et des auxiliaires locaux pour le Nord ne sont pas adaptés aux défis que pose le Nord. Pour exemple, le financement par crédits F et E (fonctionnement et entretien) permet uniquement d'embaucher des mentors inuits pour les étudiants et des adjoints de recherche sur le terrain conformément au Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETÉ) ou au Programme des adjoints de recherche (PAR), tous deux limités aux personnes inscrites dans les écoles et, dans le cas du Programme des adjoints de recherche, à celles qui sont inscrites dans un établissement postsecondaire. De manière générale, les candidats du Nunavut ne respectent pas ces conditions. De même, de nombreuses personnes dans le Nord doivent se déplacer pour leur travail et les cartes American Express offertes pour payer les frais de déplacement des étudiants sont refusées dans la plupart des emplacements du Nunavut.

Résultat direct 4 : Attention requise

« De nouvelles connaissances et données contribuant aux besoins et objectifs d'Environnement Canada sont disponibles. »

Rien ne montre que le programme sur les aires protégées génère de nouvelles connaissances ou données importantes, qui contribuent aux besoins et objectifs de conservation d'Environnement Canada. Rien ne prouve que le programme sur les aires protégées dirige des recherches ou entretient une base de données fiable rassemblant les constatations issues des efforts de recherche d'autres services d'Environnement Canada, tels que la Direction des espèces en péril, la Direction des oiseaux migrateurs ou la Direction générale des sciences et de la technologie. D'après les entrevues et un examen des permis délivrés, le personnel du programme sur les aires protégées assiste les membres d'autres sous-programmes d'Environnement Canada, tels que le Programme sur les oiseaux migrateurs ou le programme Espèce en Péril, en les aidant à obtenir des permis et en participant parfois à des travaux sur le terrain.

- Pour aligner les plans de gestion de sites sur l'atteinte des niveaux de populations ciblés, il est nécessaire de savoir quelles sont les espèces sauvages présentes dans les aires protégées. L'on n'a relevé que peu d'éléments sur la production de connaissances et de données importantes (p. ex. rapports de visite sur les lieux pouvant être utilisés pour ajuster régulièrement les plans de gestion de sites), qui pourraient contribuer aux besoins de gestion des sites d'Environnement Canada.
- Le site de Long Point est la seule aire protégée où de nouvelles connaissances ont été générées, grâce au dégagement d'une zone pour y établir des points de référence visant à étudier les répercussions de l'activité humaine. Des spécialistes se rencontrent régulièrement pour échanger leurs meilleures pratiques, mais rien n'indique des présentations ou des ensembles de données rassemblant les meilleures pratiques.

Résultat intermédiaire 4 : Attention requise

« Le public comprend et soutient le rôle et l'importance des aires protégées dans la conservation et la protection des espèces sauvages. »

À l'échelle nationale, le programme sur les aires protégées n'a que peu contribué au renforcement de la compréhension et du soutien du public quant au rôle et à l'importance des aires protégées dans la conservation et la protection des espèces sauvages. Les sites individuels qui encouragent la compréhension par l'engagement dans les collectivités environnantes ont démontré les avantages que l'on peut tirer de ce type d'activité.

- Le programme sur les aires protégées ne semble pas communiquer efficacement ou suffisamment l'importance et le rôle des aires protégées d'Environnement Canada au public élargi. Aucune preuve n'a été recueillie et aucune donnée de rendement n'a été recueillie pour montrer si le grand public comprend le rôle et l'importance du réseau des aires protégées d'Environnement Canada à l'égard de la conservation et de la protection des espèces sauvages. Les personnes interrogées par le Service canadien de la faune ont fait remarquer que, de manière générale, le public comprend très mal les aires protégées d'Environnement Canada et les confond avec les parcs nationaux. Au sein du programme sur les aires protégées, aucun rôle officiel ni aucune fonction officielle ne sont responsables de la communication ou du marketing.
- Pour améliorer grandement la compréhension et le soutien du public quant au rôle et à l'importance des aires protégées, il faut insister sur le tourisme à proximité ou sur les sites locaux présentant un intérêt particulier. Par exemple, la réserve nationale de faune de Cap Jourmain est située au pied du Pont de la Confédération; elle constitue donc une attraction et une destination touristiques inattendues. Le programme sur les aires protégées a créé un Centre d'information sur place et tire profit de cette destination très fréquentée pour mieux faire connaître les aires protégées au grand public.
- Les études de cas et les entrevues ont montré que les collectivités situées à côté d'aires protégées comprennent et soutiennent le rôle des aires protégées. La présence d'une aire protégée active offre des avantages aux agriculteurs locaux (p. ex. les aide à contrôler les espèces exotiques envahissantes). L'étude de cas du lac de la Dernière-Montagne a montré, par exemple, comment les cultures de diversion étaient plantées pour orienter la sauvagine vers le site et l'éloigner des fermes à proximité. Le personnel régional du Service canadien de la faune a également signalé que les aires protégées assistent la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et certains membres ont indiqué qu'ils réalisent des séminaires à l'intention des propriétaires fonciers locaux, afin d'élargir la compréhension à l'égard du programme sur les aires protégées aux propriétés voisines.

Résultat intermédiaire 5 : Attention requise

« L'intégrité écologique des aires protégées est maintenue ou améliorée. »

Le programme sur les aires protégées protège les sites contre la violation de propriété et les activités illégales, mais il lui est difficile de maintenir l'intégrité écologique des sites (c.-à-d. garantir que les éléments et processus naturels demeurent intacts). L'application des plans de gestion de sites est en effet incohérente; l'on constate un manque de plans de gestion, un manque d'objectifs établis visant les populations d'espèces et l'existence de sites ne nécessitant plus de gestion active.

- L'intégrité écologique des aires protégées n'est maintenue que de manière marginale et les activités de gestion de sites réalisées sont rares. D'après une vérification effectuée en 2013 par le Commissaire à l'environnement et au développement durable³⁹, « plus de 70 % des réserves nationales de faune et 55 % des refuges d'oiseaux migrateurs sont considérés comme ayant une intégrité écologique moins qu'adéquate⁴⁰. ».
- En 2013, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a conclu ceci : « Sans surveillance régulière, le Ministère est incapable de déterminer de façon adéquate si l'intégrité écologique de ses aires s'améliore [...]. [...] de repérer rapidement les menaces nouvelles ou éventuelles pesant sur les espèces locales afin de réagir de manière adéquate et en temps opportun. »
- Les personnes interrogées indiquent que la surveillance des sites n'est pas suffisante pour évaluer correctement le niveau de conformité avec les exigences réglementaires. Les visites sur les lieux aux fins d'application de la loi sont jugées trop rares et pas suffisamment systématiques pour évaluer l'efficacité des efforts de protection des sites. Les visites sur certains sites ont été trop rares (p. ex. une ou deux fois par an, voire pas du tout) pour déterminer des tendances de violation de la propriété ou de dégradation écologique. D'après le personnel du Service canadien de la faune, d'autres efforts, tels que l'installation de caméras de surveillance, ont peu d'incidence. La coordination avec le personnel d'application de la loi a été jugée bonne, mais limitée, en raison des restrictions budgétaires.
- L'on a découvert que la plupart (90 %) des réserves nationales de faune d'Environnement Canada ne disposaient pas de plans de gestion adéquats, en ce sens que les plans n'étaient pas fondés sur des principes écologiques ou pas mis en œuvre. D'où la conclusion suivante : « En l'absence de tels plans pour appuyer la prise de décisions en vue d'atteindre des buts et des objectifs précis, il est difficile de gérer ou d'évaluer de manière efficace les progrès réalisés dans les aires protégées du Ministère⁴¹. » Ces données rejoignent les commentaires formulés par deux répondants clés, qui ont déclaré que sans plan mis à jour, les gestionnaires n'ont aucun objectif de rendement à atteindre et ne disposent d'aucune mesure incitative pour recueillir des données sur le rendement, ou encore qu'il est impossible de mesurer l'intégrité écologique et de la comparer à des objectifs.
- Malgré l'existence d'un modèle de plan de gestion de sites complet et des preuves de son utilisation dans les ébauches de plans, l'examen des dossiers a révélé que seul un tiers des sites, environ, présentait une ébauche de plan de gestion de sites (n = 8 sur 30) ou un plan approuvé (n = 1 sur 30). Cette constatation rejoint l'opinion des personnes interrogées, qui laissent entendre qu'entre un tiers et la moitié de toutes les réserves nationales de faune disposent de plans de gestion de sites sous la forme d'ébauches. Cette constatation peut s'expliquer en partie par le processus d'approbation des plans de gestion de sites, jugé onéreux et présentant de nombreux niveaux d'examen.

³⁹ Même si ce rapport ne relève pas tout à fait de la période étudiée dans le cadre de cette évaluation, l'on a décidé de faire apparaître ces constatations ici. Elles constituent en effet une mise à jour de la vérification de 2008, qui entre dans le cadre du calendrier de l'étude.

⁴⁰ Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, Chapitre 4 : Les aires protégées pour les espèces sauvages, automne 2013.

⁴¹ *ibidem*

- En réponse à une vérification réalisée par le Commissaire à l'environnement et au développement durable en 2008, Environnement Canada a effectué un examen opérationnel en avril 2008, qui a conclu que sans le niveau actuel de financement, ainsi qu'un financement complémentaire, il serait impossible d'améliorer la gestion de toutes les aires protégées existantes d'Environnement Canada et que des lacunes subsisteraient dans la réponse aux recommandations de 2008 du Commissaire à l'environnement et au développement durable⁴².
- Le personnel attribue également les faibles niveaux de gestion des sites aux ressources limitées. Le personnel régional du Service canadien de la faune a déclaré qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'activités relatives à l'intégrité écologique (p. ex. contrôle des populations d'animaux, de l'érosion et de l'eau de surface, ou encore des espèces exotiques envahissantes). D'après les examens de sites réalisés en 2008 et 2010, l'on constate une légère amélioration de l'intégrité écologique globale entre 2008 et 2010 (c.-à-d. augmentation de 2,75 à 2,95 sur une échelle de 5, de Mauvais à Excellent). Toutefois, ces indicateurs étant subjectifs, ces renseignements pourraient ne pas être fiables⁴³.
- Même si l'un des résultats attendus du programme dit que « *les populations d'espèces gérées dans les aires protégées sont conformes aux objectifs* », rien n'indique que des objectifs sont établis ou que des données sont recueillies pour les populations d'espèces présentant un intérêt dans le cadre du programme sur les aires protégées. Il est prouvé que les niveaux acceptable et inacceptable sont compris. L'examen des dossiers a en effet démontré que tous les sites contrôlent la surpopulation grâce à des mesures spéciales, telles que la chasse et les brûlages contrôlés. En outre, tous les sites soumis à l'examen des dossiers ont signalé la présence d'espèces exotiques envahissantes. Les efforts de la majorité d'entre eux, visant à contrôler ces espèces, ont néanmoins été restreints en raison des ressources limitées.
- Le besoin écologique de sites peut changer. La réserve nationale de faune de Vaseux-Bighorn a, par exemple, été conçue pour protéger le mouflon de Californie, qui n'est plus en voie de disparition. Selon un rapport de 2013 du Commissaire à l'environnement et au développement durable, depuis 2008, « le Ministère a déterminé que six réserves nationales de faune et 22 refuges d'oiseaux migrateurs ne répondent plus aux critères concernant les aires protégées (par exemple, des sites en zones urbaines ayant peu de valeur pour les espèces sauvages) ». Pourtant, rien n'a été fait pour les retirer de la liste. Un certain nombre de répondants au sein du Service canadien de la faune ont également indiqué qu'ils connaissaient des sites qui n'étaient plus activement gérés et ne nécessitaient peut-être plus d'être protégés.

4.2.2 Pertinence de la conception

Enjeu d'évaluation : rendement	Cote globale
5. La conception du programme peut-elle assurer l'obtention des résultats prévus?	Possibilité d'amélioration

Il existe des procédures et normes exhaustives pour appuyer la compréhension des rôles et responsabilités dans le programme et la prestation uniforme à l'échelle nationale

⁴² Environnement Canada, Examen opérationnel du réseau d'aires protégées d'Environnement Canada, Présentation PowerPoint, 18 décembre 2008.

⁴³ Environnement Canada, Mise à jour en 2010 de l'examen opérationnel, 2010.

des activités du programme; elles ne semblent pourtant pas être utilisées de manière cohérente.

Une ébauche de guide du programme précise les procédures visant à établir et à entretenir les aires protégées d'une manière qui respecte les objectifs du programme sur les aires protégées, et couvre toutes les activités du modèle logique. Un autre document, intitulé Stratégie des aires protégées (2011), détaille la vision, la mission, les objectifs et les approches stratégiques du programme sur les aires protégées. Il existe un modèle permettant d'élaborer des plans de gestion de sites, associé à d'autres outils, tels que des listes de contrôle et des diagrammes d'orientation et de processus de consultation. Les documents débattant des sites à prendre en compte, les examens de procédures et d'autres rapports montrent que le programme sur les aires protégées tient largement compte de la désignation des sites nécessitant d'être protégés. Il existe des critères propres à la création d'un nouveau site.

- Le personnel régional a eu l'impression d'avoir exprimé clairement ses rôles et responsabilités et ceux de l'administration centrale et d'être bien informé des politiques nationales. Des intervenants, tels que le ministère de la Défense nationale et des partenaires dans des organisations non gouvernementales, ont indiqué qu'ils connaissaient le rôle du personnel du Service canadien de la faune. Pourtant, certains répondants ont observé un manque de coordination (p. ex. incohérence dans la prestation du programme national; échange et utilisation insuffisants des renseignements; utilisation insuffisante des lignes directrices et modèles existants), qui pourrait être le signe d'un besoin de clarté, de communication et de compréhension accrues à l'égard des rôles et responsabilités respectifs des divers intervenants, au sein du programme, du Service canadien de la faune et d'Environnement Canada, et parmi les différents partenaires externes. Il n'existe aucun mécanisme ou processus national permettant d'assurer une coordination, une collaboration, une communication et un échange de renseignements efficaces à propos des activités de programme pertinentes entre tous les intervenants clés.

4.2.3 Mesure du rendement

Enjeu d'évaluation : rendement	Cote globale
6. Est-ce que l'on recueille, saisit et sauvegarde des données pertinentes sur le rendement? Le cas échéant, les données recueillies sont-elles utilisées pour informer la haute direction/les décideurs?	Attention requise

Le cadre de mesure du rendement du Ministère a été mis en œuvre, mais avec seulement quatre indicateurs pour le programme sur les aires protégées, qui fournissent des détails insuffisants pour éclairer les activités de gestion du programme. Les données sur le rendement sont très limitées et les indicateurs de rendement précis, documentés, bien reconnus ou acceptés sont très rares.

Le cadre de mesure du rendement du Ministère pour 2010-2011 a seulement couvert quatre indicateurs pour le sous-sous-programme 1.1.4.2 (p. ex. augmentation de l'aire protégée totale; indicateurs de l'intégrité écologique non précisés; nombre et taille des aires cogérées; et pourcentage de sites dans les plans de gestion de sites), sans proposer d'indicateurs de rendement pour la majorité des volets du modèle logique du programme. Le programme n'utilise aucun autre indicateur de rendement quantitatif.

- Aucun indicateur n'a été déterminé pour certains volets importants du modèle logique, tels que le niveau de compréhension du grand public, les caractéristiques de l'intégrité écologique des sites, le niveau d'accès par les Autochtones et le niveau de respect des règlements par les personnes.

- Rien n'indique que des données de référence écologiques sont recueillies, à l'exception d'un site (Long Point). Aucune donnée uniforme visant les indicateurs écologiques n'est recueillie sur tous les sites.
- D'après l'examen international, un programme américain comparable, le National Wildlife Refuge System des États-Unis, présente un ensemble plus complet de 16 indicateurs de rendement sur tous les sites, et les déclare pour plusieurs années⁴⁴.
- Par le passé, le programme sur les aires protégées a évalué son rendement à l'aide d'un ensemble subjectif d'indicateurs. Des examens opérationnels ont été réalisés deux fois : le premier en 2008 et sa mise à jour en 2010⁴⁵. Chaque fois, les sites ont été notés par leurs gestionnaires selon sept facteurs : santé et sécurité opérationnelles (employés), sécurité (visiteurs), intégrité écologique, gestion (capacité et plans de gestion), surveillance et délivrance de permis, matériel et installations. D'après le suivi de l'examen en 2010, l'on a constaté de modestes améliorations sur la plupart des sites. Toutefois, ces indicateurs étant subjectifs, ces renseignements pourraient ne pas être fiables. Certains répondants ont indiqué que les renseignements obtenus pendant l'examen de 2008 étaient très précieux pour la prise de décision de la direction, tandis que d'autres se sont dits préoccupés par la subjectivité des indicateurs.

4.2.4 Résultats inattendus

Enjeu d'évaluation : rendement	Cote globale
7. Le programme a-t-il eu des résultats inattendus (positifs ou négatifs)? Des mesures ont-elles été prises en raison de ces résultats imprévus/inattendus?	Sans objet

Aucun résultat inattendu significatif n'a été observé.

4.2.5 Efficience du programme

Enjeu d'évaluation : rendement	Cote globale
8. Dans le cadre du programme sur les aires protégées, les activités sont-elles entreprises et les produits sont-ils offerts de manière efficiente? Comment peut-on améliorer l'efficience des activités du programme sur les aires protégées? Existe-t-il des solutions de rechange plus efficaces permettant de mettre en œuvre le programme sur les aires protégées?	Possibilité d'amélioration

Le programme sur les aires protégées gère ses sites avec un budget de dépenses inférieur à 1 \$ par hectare, c.-à-d. bien en deçà du budget d'autres organisations jouant des rôles semblables. Même s'il n'y a aucune preuve de gaspillage important, le programme ne parvient pas à effectuer toutes les activités désignées dans le modèle logique.

Comme indiqué précédemment dans le tableau 1 (voir section 2.3), les dépenses du programme principal des aires protégées sont passées de 7,6 millions de dollars en 2008-2009 à environ 11 millions de dollars par année entre 2010-2011 et 2012-2013. De même, les dépenses salariales visant les activités du programme principal se sont maintenues à environ 4,5 millions de dollars entre 2009-2010 et 2012-2013, tandis que les dépenses

⁴⁴ US National Wildlife Service Budget Justification and Performance Information 2012, page RNF-1

⁴⁵ Environnement Canada, Mise à jour en 2010 de l'examen opérationnel, 2010.

indirectes à l'appui du programme sur les aires protégées (c.-à-d. les dépenses d'autres secteurs de programme d'Environnement Canada) ont varié entre 4 et 6 millions de dollars pendant cette même période. Lorsqu'on prend en compte tous les coûts directs et indirects du programme, les dépenses globales sont passées d'environ 12 millions de dollars en 2008-2009 à un maximum de 17 millions de dollars en 2011-2012. En 2012-2013, les dépenses sont ensuite tombées à 15 millions de dollars.

- Entre 2008-2009 et 2012-2013, le coût moyen total par hectare pour la gestion continue des aires protégées d'Environnement Canada était égal à 1,24 \$ par hectare. L'analyse a révélé une hausse constante des coûts de gestion, d'un minimum de 1,01 \$ par hectare en 2008-2009 à un maximum de 1,37 \$ par hectare en 2011-2012 (voir le tableau 3). En 2012-2013, les coûts par hectare ont alors diminué pour atteindre 1,21 \$ par hectare. Nous ignorons néanmoins si le coût moins élevé par hectare est lié à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ou tout simplement à la gestion de sites globalement moins active, causée par la réduction des ressources.

Tableau 3
Coût par hectare pour la gestion permanente des aires protégées : de 2008-2009 à 2012-2013

Année	Dépenses globales	Hectares gérés*	Coût/ha
2008-2009	12 060 933	11 993 975	1,01 \$
2009-2010	14 788 432	11 993 975	1,23 \$
2010-2011	16 864 067	12 448 961	1,35 \$
2011-2012	17 056 488	12 448 961	1,37 \$
2012-2013	15 045 978	12 448 961	1,21 \$
Moyenne	15 163 180	12 266 966,6	1,24 \$

* Le chiffre indiqué pour 2011-2012 et 2012-2013 provient des données actuelles du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC), qui additionnent les biomes terrestre et océanique. Ce chiffre est utilisé pour 2011 et 2012, années où aucune nouvelle aire protégée n'a été créée et aucune n'a été retirée de la liste. Pour obtenir les chiffres de 2008-2009 et 2009-2010, l'on a soustrait de ce total la taille des trois réserves nationales de faune créées en 2010.

- Le tableau 4 ci-après présente un comparatif entre les coûts de gestion de sites du programme sur les aires protégées et ceux d'autres instances et organisations. Il convient de noter que les coûts par hectare présentés ci-après ne sont pas strictement comparables; en effet, le mandat et les activités entreprises par les diverses organisations visant la gestion continue des aires sous leur contrôle présentent des différences. Ces dernières sont expliquées dans le tableau. Toutefois, le comparatif fournit une mesure approximative du rapport coût-efficacité relatif, même si l'évaluation n'est pas en mesure de distinguer le rapport coût-efficacité traduisant l'efficacité opérationnelle du rapport coût-efficacité traduisant les différences dans l'ampleur et la nature des activités de gestion de sites entreprises par les diverses organisations.
- Le tableau 4 laisse entendre que les ressources visant la gestion des aires protégées du ressort d'Environnement Canada (1,24 \$ par hectare) sont bien inférieures en moyenne à celles d'autres organisations à peu près comparables au Canada et aux États-Unis, dont les coûts de gestion continue varient entre environ 5 et 16 \$ par hectare.

Tableau 4
Comparatif du coût par hectare pour la gestion continue des aires protégées

Organisation	Aire protégée (ha)	Budget annuel	\$/ha*	Mandat/rôle
programme sur les aires protégées	12 448 961	15 163 000 \$	1,24 \$	Activités de planification et de gestion de sites. Aucun nouveau site acquis cette année
Parcs Canada – Conservation des ressources patrimoniales	32 187 860 ⁴⁶	172 100 000 \$	5,35 \$	D'après le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014, l'activité correspond à la gestion de sites. Le mandat de Parcs Canada entraîne des dépenses liées à la gestion des visiteurs sur les lieux.
National Wildlife Refuge System des États-Unis	60 700 000 ⁴⁷	492 000 000 \$ ⁴⁸	8,11 \$	Les coûts visent l'exploitation et l'entretien des refuges. Le National Refuge System des États-Unis reçoit 46 millions de visites par an et profite des heures de travail de plus de 35 000 bénévoles, pour une valeur de 27 millions de dollars ⁴⁹ .
Conservation de la nature Canada	1 000 000 ⁵⁰	16 300 000 \$ ⁵¹	16,3 \$	Les coûts concernent la « gestion des biens », description la plus proche des activités de gestion de sites du programme sur les aires protégées.

* Le montant en dollars par hectare est calculé en divisant le budget annuel par le nombre total d'hectares protégés.

Le programme sur les aires protégées pourrait mieux contribuer à l'atteinte de ses résultats attendus en jouant un plus grand rôle de coordination auprès des divers intervenants. Des efforts visant à mieux coordonner les activités du programme avec les intervenants internes et externes peuvent permettre au programme de mieux tirer profit des activités des intervenants et garantir qu'elles complètent le mandat des aires protégées.

La *Loi sur les espèces sauvages du Canada* autorise le ministre de l'Environnement à faire ce qui suit : « en collaboration avec le gouvernement de la province intéressée, coordonner et mettre en œuvre la politique et les programmes relatifs aux espèces sauvages ». Quelques difficultés ont été déterminées relativement à la coordination des activités du programme sur les aires protégées avec d'autres programmes d'Environnement Canada et des intervenants externes. Même si le personnel chargé du programme coopère régulièrement avec des partenaires, il est possible d'améliorer la coordination.

- Le modèle logique désigne des activités, telles que la planification du paysage, la gestion des espèces en péril et l'application de la loi, abordées par d'autres programmes d'Environnement Canada qui ne sont pas sous l'égide directe du présent programme sur les aires protégées. Le personnel régional, responsable de la gestion des aires protégées, n'est souvent pas au courant des résultats des activités (p. ex. le

⁴⁶ Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC) pour les aires protégées et Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2013-2014 pour les coûts visant les activités de gestion de sites. N'inclut pas les coûts d'acquisition des terres.

⁴⁷ Fondé sur la description du Fish and Wildlife Service des États-Unis, à propos de l'entretien de 150 000 000 d'acres.

⁴⁸ US Fish and Wildlife Service Budget Justification for 2012, page RNF-1

⁴⁹ Rapport de 2008 du Fish and Wildlife Service des États-Unis, cité dans Wikipédia.

⁵⁰ Rapport annuel de 2012 de CNC; le rapport fournit seulement une estimation.

⁵¹ *Ibidem*

dénombrement des espèces) réalisées par d'autres services sur leurs sites. De même, ces études ne sont pas planifiées en prenant en compte les besoins du programme sur les aires protégées. Ainsi, ce dernier n'est pas en mesure de tirer parti de ces efforts, au profit du programme. Rien n'indique une coordination proactive entre ces autres programmes ministériels et le programme sur les aires protégées.

- Le personnel régional a remarqué qu'avant 2008, le personnel en charge du programme sur les aires protégées réalisait des activités d'application de la loi et que cette disposition lui permettait de mieux gérer la coordination des visites sur les lieux. Un agent d'application de la loi a déclaré que, d'après lui, le personnel du Service canadien de la faune ne l'informe pas de toutes les infractions éventuelles, comme lorsqu'il observe un affût pour canards sur un site.
- D'autres programmes communiquent systématiquement avec le programme sur les aires protégées pour obtenir la permission d'effectuer des études sur site. Par ailleurs, tout indique que le programme sur les aires protégées délivre des permis pour des activités telles que des études sur les oiseaux migrateurs ou les espèces en péril et le baguage des oiseaux. Il semble qu'il y ait des occasions d'améliorer la coopération (p. ex. relations de travail plus étroites, échange de données et de renseignements) entre les divers services du Service canadien de la faune et d'autres secteurs d'Environnement Canada.
- Bon nombre des résultats du programme sur les aires protégées cadrent avec ceux d'autres intervenants externes. À l'échelle nationale, toutefois, il ne semble pas que le programme sur les aires protégées joue un rôle de leadership national dans la coordination de la création de nouvelles aires protégées. Par exemple, aucune personne interrogée ni aucun document étudié ne laissent entendre que le programme sur les aires protégées a eu de l'influence ou fourni des commentaires sur les récentes activités d'acquisition de terres de Conservation de la nature Canada et de Canards Illimités Canada, même si ces organisations non gouvernementales protègent les terres et participent à la construction du même réseau national d'aires protégées, auquel le programme sur les aires protégées contribue également. Il a également été noté que le programme sur les aires protégées est réactif à l'égard d'autres services d'Environnement Canada, tels que la Direction de la gestion de la sauvagine ou la Direction des espèces en péril, et qu'il travaille en général seulement lorsqu'il doit répondre à une demande formulée par un autre service.

Les longs processus d'approbation rendent l'élargissement du réseau des aires protégées difficile à effectuer en temps opportun, même si ces processus ne relèvent pas du contrôle du programme.

- Les procédures visant l'approbation de l'achat de terres et leur acquisition sont longues et chronophages; elles conduisent à des retards et à des occasions d'acquisition manquées. Le processus nécessite en général un décret pour modifier les frontières d'une réserve nationale de faune ou permettre la création d'une nouvelle réserve; son délai ne relève pas du contrôle du programme sur les aires protégées. Parmi les autres étapes obligatoires sur lesquelles le programme sur les aires protégées n'a pas de contrôle, citons les consultations, les évaluations environnementales et l'approbation du Ministère, qui peuvent prendre jusqu'à un an. Dans un exemple de situation complexe, c.-à-d. la conclusion d'un protocole d'entente avec le ministère de la Défense nationale pour la base des Forces canadiennes Suffield, le processus a pris plus de 15 ans, de son lancement à sa réalisation. Ce cas est néanmoins exceptionnel. Au cas où cette terre acquise se trouve déjà à l'intérieur de la réserve nationale de faune, l'acquisition peut toutefois être réglée dans un délai de quatre mois.

Des normes incohérentes visant la gestion de l'information ont été observées dans les régions.

- Il n'a pas été simple de récupérer les données sur la gestion de sites et ces dernières se sont révélées incohérentes d'un site à l'autre ou d'une région à l'autre. Certaines régions conservent par exemple un registre électronique des permis, tandis que d'autres gardent des exemplaires papier et n'ont pas de registre électronique. L'examen des dossiers a révélé une production de rapports incohérente entre les sites en ce qui concerne les renseignements importants relatifs à la gestion du programme, tels que les observations écologiques, les visites sur les lieux ou la correspondance des aires protégées, et ce, malgré l'existence d'un Guide des aires protégées détaillé, qui offre une large gamme de modèles et de formulaires normalisés. Deux répondants ont soulevé la même préoccupation : leur incapacité à récupérer les renseignements nécessaires pour gérer efficacement leurs sites (p. ex. nombre d'espèces).

Divers intervenants trouvent que d'autres occasions existent peut-être pour améliorer l'efficacité de la prestation du programme, y compris l'application plus uniforme des modèles et outils standard et la simplification des accords de financement en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

- Selon le personnel chargé du programme à Environnement Canada, Nunavut Tunngavik Incorporated et les associations régionales inuites, l'accord de contribution actuel en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits inclut des exigences détaillées à propos de la planification annuelle du travail et des renseignements sur les frais financiers qui nuisent à l'esprit et à l'intention de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ces répondants ajoutent que le processus d'obtention des fonds aux termes de l'entente est compliqué, chronophage et n'est pas propice au financement de grands projets. Toutes les parties signataires ont insisté sur le fait que la prochaine l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits devrait offrir une plus grande souplesse financière aux parties signataires. Les répondants d'Environnement Canada et de Nunavut Tunngavik Incorporated ont tous convenu qu'une plus grande souplesse financière, dans les limites des politiques du Conseil du Trésor visant les subventions et contributions, améliorerait l'efficacité et l'efficacité des activités de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits; elle réduirait en effet le fardeau administratif porté par le personnel chargé du programme et augmenterait sa capacité à optimiser les investissements pour les projets principaux et secondaires⁵².
- Les répondants des bureaux régionaux ont expliqué que la gestion de l'information était un défi et qu'il manquait au Service canadien de la faune un système de gestion de l'information efficace. Ce point a été réaffirmé par le personnel régional qui a connu des difficultés pour rassembler les documents requis, étant donné les formes hétérogènes des documents reçus. Il serait possible d'améliorer l'efficacité du programme si l'on utilisait des modèles communs, qui existent pour les visites sur les lieux, les plans de gestion de sites et divers processus de programme (p. ex. inventaires, application de critères de surveillance, demandes d'évaluations environnementales).

⁵² Examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, 3 mai 2012, p. 30

4.2.6 Économie du programme

Enjeu d'évaluation : rendement	Cote globale
9. Le programme sur les aires protégées permet-il d'atteindre les résultats prévus de la façon la plus économique possible?	Possibilité d'amélioration

Le programme sur les aires protégées réalise des activités adaptées et essentielles, mais n'atteint pas tous ses objectifs de manière adéquate. Des pratiques de gestion de sites innovantes ont été adoptées afin de limiter l'investissement, tout en optimisant l'atteinte des résultats du programme.

- Les répondants internes et externes au programme sur les aires protégées croient que le programme n'est pas assez financé pour atteindre les résultats attendus; d'après certains, les budgets permettent seulement de « payer l'électricité ». Il n'y a pas, par exemple, d'éducation proactive du grand public et pas de mesure du rendement visant les populations cibles, alors que ces éléments sont désignés comme résultats dans le modèle logique. Cette constatation concorde avec l'observation du Commissaire à l'environnement et au développement durable en 2008, qui disait : « *Selon ses propres analyses, Environnement Canada n'a pas affecté suffisamment de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins urgents ou pour exécuter les travaux liés à la préservation des sites et à l'application des règlements dans les aires protégées*⁵³. »
- Les répondants des régions et de l'administration centrale ont indiqué que la plupart des ressources dépensées dans les aires protégées visent à garantir que les sites sont sécuritaires pour les employés et les visiteurs. Cela inclut l'entretien des installations, la réparation et la mise en place de la signalisation et la gestion des clôtures. Les répondants ont observé qu'une fois ces activités réalisées, il reste peu de ressources pour soutenir la gestion de l'intégrité écologique ou les visites sur les lieux.
- Des pratiques de gestion de sites innovantes sont adoptées afin de limiter l'investissement, tout en optimisant l'atteinte des mêmes résultats du programme. Dans 25 à 30 % des sites actifs (estimation), le personnel local est en mesure de partager les ressources et les compétences spécialisées avec les partenaires situés à proximité des aires protégées. Deux sites (cap Tourmente et Portobello Creek) ont, par exemple, déclaré que les biologistes locaux effectuent régulièrement une « rencontre-éclair biologique », où ils réalisent un dénombrement à grande échelle des espèces de faune et de flore. Les sites qui font partie du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine confient à Canards Illimités Canada des activités de gestion de l'eau de surface. La plupart des sites soumis à des études de cas collaborent avec des partenaires d'organisations non gouvernementales locaux pour élaborer des plans d'activités régionaux afin d'optimiser les avantages. À la base des Forces canadiennes Suffield, la planification de la gestion de l'habitat et les dépenses sont partagées avec le ministère de la Défense nationale. Ainsi, le programme sur les aires protégées profite de l'expertise locale du biologiste du ministère de la Défense nationale installé sur place et l'investissement en ressources humaines d'Environnement Canada est mieux utilisé.

⁵³ Rapport de situation du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes, Chapitre 4 : Les aires protégées fédérales pour les espèces sauvages, mars 2008.

- Le programme sur les aires protégées profite de l'aide locale pour la surveillance des sites, grâce à l'implication des habitants, qui participent aux activités de gestion des sites. Dans les Maritimes, par exemple, des biologistes locaux se portent volontaires pour effectuer des dénombrements d'oiseaux et d'insectes.

5.0 Conclusions

Pertinence

- Le programme vise un besoin permanent de protection de l'habitat et est censé respecter les engagements aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
- Les objectifs du programme et ses volets sont cohérents avec les priorités fédérales et ministérielles actuelles.
- Le programme remplit un rôle adéquat du gouvernement fédéral, répond aux besoins adaptés à la compétence fédérale et complète les efforts/programmes d'autres services d'Environnement Canada, d'autres ministères, de gouvernements provinciaux/territoriaux/municipaux et d'organisations non gouvernementales.

Rendement

- Le programme sur les aires protégées a fait des progrès envers plusieurs de ses objectifs liés à la création d'un réseau national d'aires protégées, aux liens avec des réseaux internationaux et à l'accès et au partage d'avantages par les peuples autochtones. Toutefois, des améliorations sont encore possibles dans chacun de ces domaines (p. ex. plus grandes résilience et redondance des habitats prioritaires).
- Le programme ne progresse pas correctement vers ses résultats attendus, liés à la gestion de l'intégrité écologique des aires protégées, à la surveillance et à l'analyse comparative afin d'évaluer les répercussions sur les espèces sauvages, au perfectionnement de nouvelles connaissances et données contribuant aux besoins et objectifs d'Environnement Canada et à l'amélioration de la compréhension et du soutien du public quant au rôle et à l'importance des aires protégées. Il serait bon d'envisager de retirer certains sites de la liste.
- Certaines exigences en matière de gestion, telles que l'élaboration et l'approbation d'un plan de gestion de sites, sont trop chronophages et longues pour atteindre les objectifs du programme. L'acquisition de terres, fonction clé du programme sur les aires protégées, est un processus de longue durée et les retards d'acquisition, qui échappent au contrôle du programme, ont eu des répercussions sur son efficacité.
- Les données de rendement sont très limitées et les cibles précises, documentées, reconnues et acceptées en matière de rendement sont très rares. L'on manque cruellement d'indicateurs de l'intégrité écologique. Par ailleurs, il apparaît que plusieurs résultats ne sont soutenus par aucune activité (ou si peu), donnant ainsi à penser qu'il serait nécessaire de les réévaluer pour savoir si ces résultats doivent être conservés.
- Le programme gère ses sites avec un budget de dépenses inférieur à 1 \$ par hectare et par année, c.-à-d. bien en deçà du budget d'autres organisations jouant des rôles semblables. Même s'il n'y a aucune preuve de gaspillage important, le programme ne parvient pas à effectuer toutes les activités dont il est responsable, désignées dans son modèle logique. L'on a déterminé quelques domaines où l'efficacité pourrait être

améliorée (p. ex. coordination et collaboration accentuées, communication améliorée). Le programme sur les aires protégées ne collabore pas assez étroitement avec l'ensemble des intervenants pour tirer profit des partenariats, et ainsi accroître son incidence.

6.0 Recommandations et réponse de la direction

L'évaluation a déterminé les recommandations proposées suivantes, qui permettraient de gérer les défis que pose le programme.

Les recommandations qui suivent sont adressées au sous-ministre adjoint, Direction générale de l'intendance environnementale, à titre de haut fonctionnaire ministériel responsable de la gestion du programme sur les aires protégées :

Recommandation 1 – Revisiter et affiner le modèle logique du programme et la stratégie de mesure du rendement.

L'évaluation a permis de constater que les résultats du programme ne sont pas tous soutenus ou atteints (p. ex. intégrité écologique, sensibilisation du grand public) et que les données relatives à la mesure du rendement sont très limitées et ne sont pas recueillies, surveillées, suivies ou signalées de manière uniforme. L'on a également remarqué que les pratiques en matière de documentation ne sont pas cohérentes d'une région à l'autre ou d'un site à l'autre et que les outils et modèles ne sont pas utilisés de manière uniforme et universelle. Il est recommandé que le personnel chargé du programme revisite la théorie du programme par l'intermédiaire du modèle logique afin de garantir qu'il comprend bien sa responsabilité (p. ex. ce sur quoi il devrait se concentrer, ce qu'il ne devrait plus faire ou ce qui n'est plus essentiel au programme ou au mandat du Ministère). Il est recommandé que l'accent soit mis sur les domaines suivants :

- **Le modèle logique** : Revisiter la théorie du programme et renouveler le modèle logique pour garantir que la responsabilité des aires protégées est bien comprise; le modèle logique ainsi renouvelé devrait être durable, étant donné le mandat attribué et les ressources disponibles.
- **La stratégie de mesure du rendement** : Le programme devrait affiner la stratégie de gestion du rendement et le plan visant à mesurer, à enregistrer et à déclarer les données ou renseignements pertinents sur le rendement du programme, nécessaires pour permettre une prise de décisions efficace dans tous les sites d'aires protégées d'un bout à l'autre du Canada. Actuellement, les renseignements disponibles quant au niveau d'activité dans toutes les aires protégées gérées par Environnement Canada sont très rares et, plus important encore, il existe peu de renseignements disponibles sur l'atteinte des résultats intermédiaires et des résultats finaux.

réponse de la direction

Le sous-ministre adjoint, Direction générale de l'intendance environnementale, accepte la recommandation et revisitera le modèle logique du programme afin de confirmer l'orientation du programme et de veiller à ce que les objectifs du programme soient en harmonie avec les priorités et les ressources actuelles. Une fois le travail terminé, une stratégie de mesure du rendement renouvelée sera élaborée et mise en œuvre pour soutenir le suivi opportun et efficace des indicateurs de rendement clés afin d'appuyer la prise de décision et la production de rapports continus au sein du programme.

Calendrier	Éléments livrables	Partie responsable
Septembre 2014 – Modèle logique et stratégie de mesure du rendement	1. Modèle logique du programme des aires protégées	Direction générale de l'intendance environnementale, Service canadien de la faune, directeur, gestion de la conservation des habitats
	2. Stratégie de mesure du rendement	
Décembre 2014	3. Mise en œuvre de la stratégie de mesure du rendement – collecte de données de référence	

Recommandation 2 : Élaborer et adopter une approche pour qu'Environnement Canada s'engage plus activement auprès de tous les intervenants du programme afin d'accroître l'intégrité écologique des aires protégées du Ministère et contribue à une vision nationale relative à la gestion et à la supervision des aires protégées partout au Canada.

Comme l'a démontré l'évaluation, il est du ressort du ministre de l'Environnement de coordonner et de mettre en œuvre les politiques et programmes en matière d'espèces sauvages, en collaboration avec le gouvernement d'une province; par ailleurs, le programme est conçu pour atteindre ses objectifs grâce à cette coordination. Une approche visant à s'impliquer auprès des intervenants devrait envisager la nécessité :

- **De renforcer la coordination des activités globales du programme des aires protégées, y compris les fonctions de recherche, de surveillance et d'évaluation.**
Il n'existe pas d'orientation nationale claire sur la manière dont le Canada atteindra les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité fixés à 17 % pour les aires terrestres protégées et à 10 % pour les zones marines, d'ici à 2020. En collaboration avec des intervenants clés (p. ex. d'autres services du Service canadien de la faune et d'Environnement Canada, des Premières Nations, d'autres ministères, d'autres ordres du gouvernement, des organisations non gouvernementales), Environnement Canada devrait encourager et soutenir une discussion nationale portant sur la façon dont ces objectifs pourraient être atteints, y compris par la détermination d'approches et de calendriers précis.
- **De renforcer la coordination des activités globales du programme sur les aires protégées, y compris les fonctions de recherche, de surveillance et d'évaluation.**
La surveillance des espèces et les recherches réalisées dans les aires protégées d'Environnement Canada sont gérées par le Service canadien de la faune. Néanmoins, ces renseignements ne sont pas bien coordonnés et pas bien diffusés, ce qui pourrait nuire à l'atteinte des résultats attendus liés à l'encouragement de l'établissement d'aires protégées par les partenaires et à la garantie de la résilience et de la redondance des habitats prioritaires. Il est nécessaire d'élaborer des mécanismes ou processus nationaux permettant d'assurer une coordination, une collaboration, une communication et un échange de renseignements efficaces à propos de toutes les activités de programme pertinentes parmi tous les intervenants clés. Pour renforcer la coordination, il est également

nécessaire d'améliorer la clarté, la communication et la compréhension des rôles et responsabilités respectifs des divers intervenants.

- **De réaliser des plans de gestion de sites.** En 2013, le commissaire à l'environnement et au développement durable a fait remarquer qu'il manquait des plans de gestion de sites et que les rares plans existants étaient désuets. Des plans de gestion de sites devraient être élaborés pour des aires protégées précises d'Environnement Canada, conformément à leur ordre de priorité (les calendriers d'achèvement devraient alors être fondés sur les examens opérationnels de 2008 et 2010) et proportionnellement à l'importance et à la portée de chaque aire protégée. L'on devrait également envisager d'élaborer un ensemble normalisé de mesures du rendement de l'intégrité écologique (p. ex. inventaires de la flore et de la faune).
- **D'ouvrir le dialogue avec les partenaires sur la manière de collaborer afin d'atteindre les objectifs pour les aires protégées au Canada.** Il n'existe aucun objectif national clair fixé pour les aires protégées et aucune orientation claire sur la manière dont le Canada atteindra de tels objectifs. En collaboration avec des intervenants clés (p. ex. d'autres services du Service canadien de la faune et d'Environnement Canada, des Premières nations, d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales). Environnement Canada devrait encourager et soutenir une discussion nationale portant sur la façon dont ces objectifs pourraient être établis et atteints, y compris par la détermination d'approches et de calendriers précis.

réponse de la direction

Le sous-ministre adjoint, Direction générale de l'intendance environnementale, accepte la recommandation.

Le programme sur les aires protégées permettra de revisiter et de mettre à jour la Stratégie relative aux aires protégées, ce qui comprendra une feuille de route afin d'atteindre les objectifs précis liés aux aires protégées d'Environnement Canada tels qu'ils figurent dans le modèle logique et la stratégie de mesure du rendement.

Les objectifs d'Aichi et les objectifs proposés relatifs à la biodiversité au Canada visent à orienter et à suivre les efforts collectifs de tous les Canadiens. Les approches pour appuyer les objectifs varieront grandement au sein des administrations et des secteurs ainsi qu'auprès des partenaires et des personnes partout au pays. C'est pourquoi Environnement Canada ne définira pas les mesures précises à prendre pour l'ensemble du Canada, mais collaborera avec des partenaires pertinents en vue d'atteindre les objectifs fixés pour les aires protégées du Canada, et de cerner et de faire ressortir les principaux exemples des types de mesures et d'initiatives clés qui sont en cours ou qui pourraient être entreprises afin d'atteindre les buts et objectifs pour le Canada relatifs à la biodiversité d'ici 2020. Chaque partie devra déterminer les mesures et initiatives précises à entreprendre qui s'appliquent à leurs propres responsabilités et intérêts. Environnement Canada cerner également ses propres contributions à ce travail en élaborant des buts et objectifs cohérents pour le Canada relatifs à la biodiversité d'ici 2020, et mettra à jour le Rapport sur la situation des aires protégées du Canada ainsi que la Stratégie relative aux aires protégées.

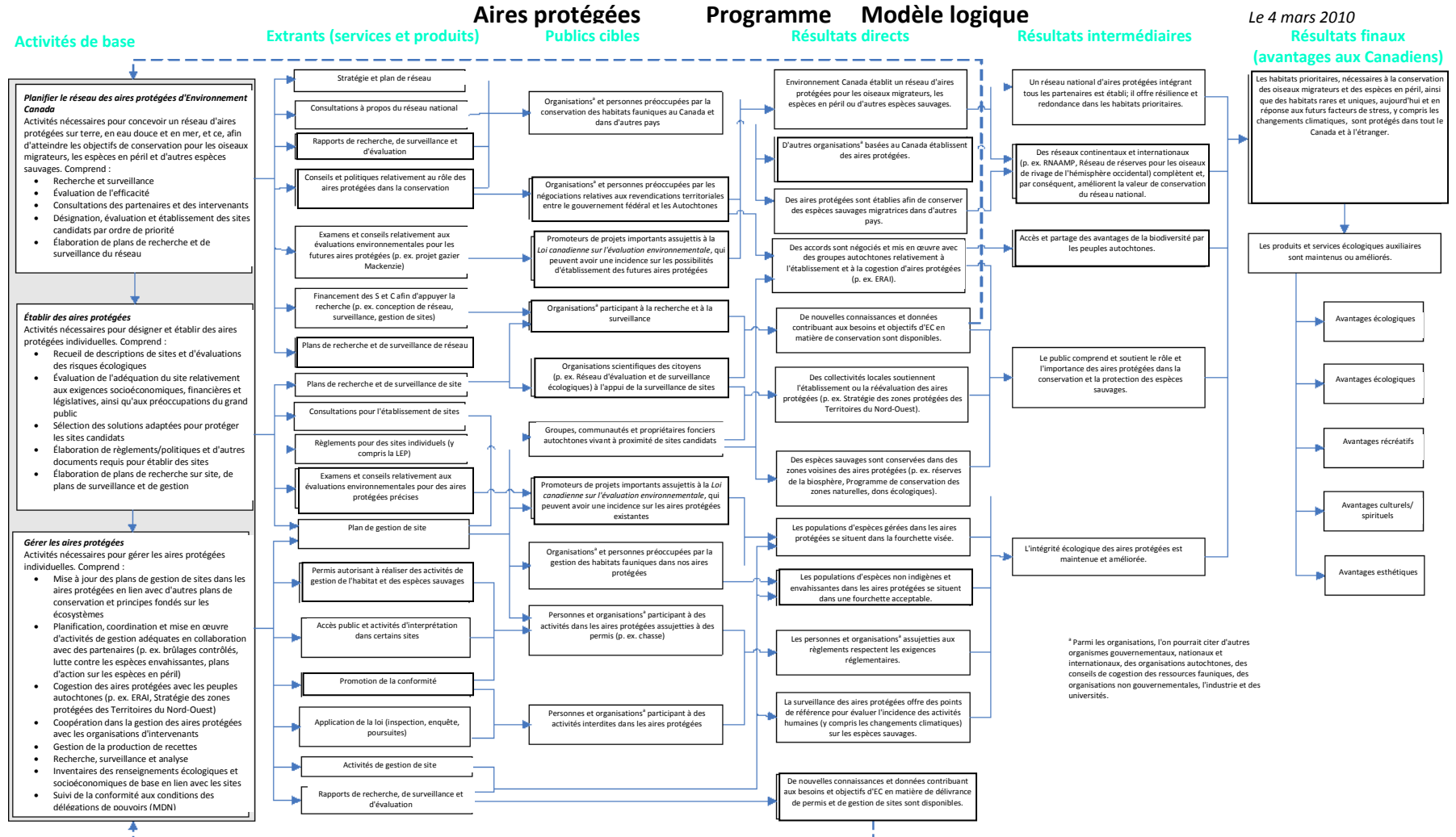
Le programme sur les aires protégées du Ministère se penchera également sur la coordination et la communication des activités avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour qu'Environnement Canada puisse s'appuyer sur son travail et pour permettre à d'autres de tirer parti de son travail. Cependant, il est important de souligner que les aires protégées gérées par d'autres ministères fédéraux, les partenaires FPT et les ONG vont au-delà de la responsabilité directe du Ministère.

Le programme sur les aires protégées d'Environnement Canada mettra aussi en lumière une approche pour terminer les plans de gestion de sites et pour évaluer la capacité nécessaire au renforcement des fonctions de recherche, de surveillance et d'évaluation, en tenant compte du fait que le Ministère ne possède actuellement ni la capacité humaine ni la capacité financière permettant de réaliser ces améliorations.

Alors qu'Environnement Canada améliore son modèle logique en fonction de la recommandation 1, et si l'importance de l'accroissement de la compréhension du public et de l'appui aux aires protégées demeure un résultat, le programme est censé établir une approche de communication.

Calendrier	Éléments livrables	Partie responsable
Décembre 2015	1. Approche stratégique relative aux aires protégées	Direction générale de l'intendance environnementale, Service canadien de la faune, directeur, gestion de la conservation des habitats
Décembre 2018	Tous les plans de gestion pour les réserves nationales de faune seront achevés d'ici décembre 2018. La moitié des plans seront achevés d'ici décembre 2015. Les plans de gestion pour le refuge d'oiseaux migrants se trouvant sur un territoire domanial et/ou ceux pour lesquels Environnement Canada est principalement responsable de la gestion de l'habitat ainsi que de la conservation et de la protection des oiseaux migrants, de leurs œufs et de leurs nids seront aussi achevés d'ici décembre 2018.	Direction générale de l'intendance environnementale, Service canadien de la faune, directeur, gestion de la conservation des habitats

Annexe 1 Modèle logique du programme sur les aires protégées



Annexe 2

Documents examinés

Catégorie	Titre du document	Date	
Lois et règlements	<i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i>	15 juin 2011	
	<i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (1984)</i>	27 juillet 2011	
	<i>Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i>	11 juin 2011	
	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	Non daté	
	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits	13 décembre 2006	
Politiques et procédures	Politique, critères et procédures pour les refuges d'oiseaux migrateurs	30 juin 2011	
	E-Permitting Phase 2 Scope (portée de la phase 2 du système électronique de délivrance des permis)	25 mars 2011	
	Critères de sélection des réserves nationales de faune candidates	8 septembre 2011	
	Guide des aires protégées d'Environnement Canada	Décembre 2005	
Documentation de programme	Cadre de mesure du rendement 2010-2011	Juin 2009	
	Rapport du SRSAC du CCAE (publié sur le site du CCAE)	Septembre 2011	
	Environnement Canada – Budget des dépenses de 2009-2010, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités	Non daté	
	Environnement Canada – Budget des dépenses de 2008-2009, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités	Non daté	
	Protected Areas Pre-Evaluation Assessment (évaluation de la pré-évaluation des aires protégées)	Mai 2011	
	Modèle logique du programme sur les aires protégées	Février 2009	
	Architecture des activités de programmes pour 2010-2011 – ÉBAUCHE	9 mars 2013	
	Accounting for EC Protected Areas (summer 2011) (prise en compte des aires protégées d'Environnement Canada [été 2011])	2011	
	La protection des trésors du Canada – Aires protégées d'Environnement Canada (présentation PowerPoint) – Environnement Canada	Non daté	
	Plan stratégique 2000-2010 du Service canadien de la faune	2000	
	Stratégie des aires protégées d'Environnement Canada	2011	
	Plan de gestion de la réserve nationale de faune de l'île Eleanor	2011	
	Plan de gestion du bassin versant de la rivière Nisutlin	19 août 2010	
	Plan de gestion de la réserve nationale de faune de Prince Edward Point	2011	
	Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada	Octobre 2010	
	Examen opérationnel de 2008	2008	
	Mise à jour de 2010 de l'examen opérationnel	2010	
	Capital Investments In Protected Areas And The Update To The Operational Review (investissements en immobilisations dans les aires protégées et mise à jour de l'examen opérationnel)	Non daté	
	Documents	ACMC Activity Tree for Management Planning (arborescence)	Non daté

Catégorie	Titre du document	Date
relatifs à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits	des activités visant la planification de la gestion des CCGA)	
	Article de documentation, Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits	Août 2008
	Final Action Items From meeting of the parties Dec 2009 (mesures finales issues de la réunion des parties, décembre 2009)	Février 2010
	Résumé de la réunion (voir ci-dessus)	Février 2010
	Issue: Payment of small goods and services transactions under the IIBA for MBS and NWA in the Nunavut Settlement Area (enjeu : Paiement de petites transactions de produits et services en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour des refuges d'oiseaux migrateurs et RSF dans la région du Nunavut)	8 novembre 2010
	Issue: Hiring Inuit beneficiaries under the IIBA for MBS and NWA in the Nunavut Settlement Area (enjeu : Embaucher des bénéficiaires inuits en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour des refuges d'oiseaux migrateurs et RSF dans la région du Nunavut)	8 novembre 2010
	NTI-CWS Monitoring template for mutual obligations – conservation areas IIBA (modèle de surveillance de NTI et du Service canadien de la faune pour les obligations mutuelles dans les aires de conservation en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits)	Non daté
	IIBA- Govt Announces Protection for Arctic Wildlife (Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits – Le gouvernement annonce la protection des espèces sauvages arctiques)	23 août 2008
	IIBA RMAF-RBAF Final Version (Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits – Version finale du CGRR et du CVAR)	Avril 2009
	IIBA Media Release 3 New NWAs (communiqué de presse sur l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits – Trois nouvelles réserves nationales de faune)	30 juin 2011
	IIBA for NWA and MBS in the NSA (Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs dans la RVR)	13 décembre 2006
	Inuktitut Terminology for ACMC – Screen (terminologie inuktitut pour les CCGA – Écran)	2009
	Liste des membres du comité de cogestion des aires nommés par le Service canadien de la faune	Non daté
	Management Plans and the ACMC – 110929 (plans de gestion et le CCGA – 110929)	2 septembre 2011
	Meeting of Parties CA IIBA FINAL (réunion des parties, SCM, Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits – FINAL)	26 mai 2009
Meeting Summary Parties Telecon meeting 3 June 2010summary (résumé de la réunion des parties du 3 juin 2010 par téléconférence)	9 avril 2011	
MTASDM IIBA 117 Carryover	11 mars 2011	

Catégorie	Titre du document	Date
	Notes from IIBA implementation planning meeting (notes de la réunion de planification de la mise en œuvre de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits)	Juillet 2008
	Outstanding Items From Meeting Of The Parties (points permanents de la réunion des parties)	Décembre 2009
	Participants Manual – final (manuel du participant – version finale)	Juin 2009
	Requirements for a PSC IIBA hiring program (exigences pour un programme d'embauche au sein de la CFP en vertu de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits)	15 décembre 2010
	Status Of Action Items From October 2010 Meeting (statut des points de suivi de la réunion d'octobre 2010)	Octobre 2010
	Summary Notes meeting of parties 21 Oct. 2010 (notes du résumé de la réunion des parties du 21 octobre 2010)	Octobre 2010
	Terms and Conditions-IIBA (modalités de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits)	Mai 2009
	RFP – Request for Proposals – Five Year Review IIBA for NWS and MBS in the NSA (demande de propositions – Examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs dans la RVR)	8 février 2011
	Year 5 review of the IIBA for NWAs and MBS in the NSA (examen quinquennal de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs dans la RVR)	Non daté
Documents provenant des organisations non gouvernementales	Conserving Wildlife on a Shoestring Budget – Fédération canadienne de la nature	2002
Autres sources	La Liste des zones humides d'importance internationale (tirée du Web)	15 mars 2013
	Indicateurs clés de l'environnement – OCDE (tirés du Web)	5 mai 2013
	Rapport aux donateurs 2011-2012, Conservation de la nature Canada	2012
	États financiers vérifiés 2011-2012, Conservation de la nature Canada	2012
	Rapport de situation du commissaire à l'environnement et au développement durable, Chambre des communes. Chapitre 4 : Les aires protégées fédérales pour les espèces sauvages et Chapitre 5 : Protection des espèces en péril, Bureau du vérificateur général du Canada	2008
	Convention sur la diversité écologique et Objectifs d'Aichi (Web)	29 mars 2013
	Sommaire des résultats des évaluations du COSEPAC (Web) http://www.cosewic.gc.ca/rpts/Full_List_Species.htm	Mai 2013
	Principes et lignes directrices pour la restauration écologique dans les aires naturelles protégées du Canada – Parcs Canada	Non daté

Annexe 3

Sites soumis à un examen des dossiers

Refuges d'oiseaux migrateurs	Province/territoire	Établissement	Nombre d'hectares
Baie Brador	Québec	1925	561
Beckett Creek	Ontario	1969	179
Big Glace Bay	Nouvelle-Écosse	1939	393
Dewey Soper	Nunavut	1957	816 599
Gros Mécatina	Québec	1996	2 189
Île Bylot	Nunavut	1965	1 282 731
Île Carillon	Québec	1937	465
Île de Sable	Nouvelle-Écosse	1977	3 100
Île Kendall	Territoires du Nord-Ouest	1961	61 241
Inglewood	Alberta	1968	111
Inkerman	Nouveau-Brunswick	1998	16
Lac Lenore	Saskatchewan	1925	7 481
Lac Scent-Grass	Saskatchewan	1948	647
Lac Wascana	Saskatchewan	1956	117
Philipsburg	Québec	1972	757
Rideau	Ontario	1957	754
Rivière Nechako	Colombie-Britannique	1944	183
Trois-Saumons	Québec	1986	224
Watshishou	Québec	1925	11 778

Réserves nationales de faune	Province/territoire	Établissement	Nombre d'hectares
Cape Jourimain	Nouveau-Brunswick	1980	662
Delta de la rivière Nisutlin	Yukon	1995	5 483
Île Mohawk	Ontario	1976	2
Île Boot	Nouvelle-Écosse	1979	107
Lac Spiers	Alberta	1980	64
Nirjutiqavvik (île Coburg)	Nunavut	1995	178 328
Pointe de l'Est	Québec	1986	24
Pointe-au-Père	Québec	1978	1 050
Ruisseau Big	Ontario	1978	776
Tway	Saskatchewan	1971	250
Vaseux-Bighorn	Colombie-Britannique	1979	753

Annexe 4

Résumé des résultats

PERTINENCE				
Question d'évaluation	Acceptable	Possibilité d'amélioration	Attention requise	s. o.
1. Le programme sur les aires protégées est-il nécessaire? Est-il nécessaire que le programme se poursuive?	•			
2. Le programme sur les aires protégées est-il en accord avec les priorités du gouvernement fédéral?	•			
3. Le programme sur les aires protégées et ses volets sont-ils conformes aux rôles et aux responsabilités du gouvernement fédéral?	•			

RENDEMENT				
Question d'évaluation	Acceptable	Possibilité d'amélioration	Attention requise	s. o.
4. Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints pour le programme sur les aires protégées?			•	
5. La conception du programme sur les aires protégées peut-elle assurer l'obtention des résultats prévus?		•		
6. Est-ce que l'on recueille, saisit et sauvegarde des données pertinentes sur le rendement?			•	
7. Le programme a-t-il eu des résultats inattendus (positifs ou négatifs)?				•
8. Dans le cadre du programme sur les aires protégées, les activités sont-elles entreprises et les produits sont-ils offerts de manière efficiente?		•		
9. Le programme sur les aires protégées permet-il d'atteindre ses résultats prévus de la façon la plus économique possible?		•		